Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MARS 1958 — N° 100

SOMMAIRE

Fondation Jean-Jaurès

Compte-rendu
du Conseil National des 14-15 Décembre 1957
- Puteaux - Salle des Fêtes -

PAGES

■ SEANCE DU SAMEDI 14 DECEMBRE, MATINEE
— Indisciplines parlementaires . SALMERO - Daniel MAYER 3
— Finances du Parti 7

■ SEANCE DU SAMEDI 14 DECEMBRE, APRES-MIDI
— Appartenance des membres du Parti à la C.G.T. 9
— Moyens pour assurer une plus grande liberté d'expression à l'intérieur du Parti 12

■ SEANCE DU SAMEDI 14 DECEMBRE, SOIREE
— Examen de la situation politique intérieure et internationale .. 17

■ SEANCE DU DIMANCHE 15 DECEMBRE, MATINEE
— Politique intérieure et internationale (suite) 21

■ SEANCE DU DIMANCHE 15 DECEMBRE, APRES-MIDI
— Politique intérieure et internationale (suite) 28
— Décisions et votes des Fédérations (cf. « Bulletin Intérieur » n° 99)

■ RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DECISIONS 34

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Ce compte rendu a été établi d'après la sténographie des discours, par les camarades composant la Commission du « Bulletin Intérieur » désignée par le Comité Directeur conformément aux décisions du Conseil National. Voici les noms des camarades composant cette Commission :

Joseph BEGARRA ; Georges GUILLE ; Maurice PIC ; Mireille OSMIN ; Etienne WEILL-RAYNAL.

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Matinée

Pierre COMMIN :

Pour la séance de ce matin, nous vous proposons le Bureau suivant :

Président : Begarra (Oran).

Assesseurs : Woehl (Bas-Rhin) ; Roux (Loiret) ; David (Maine-et-Loire).

S'il n'y a pas d'oppositions, je vais prier ces camarades de prendre place immédiatement à la tribune.

LE PRESIDENT :

Camarades, la séance est ouverte. La parole est à Pierre Commin pour vous présenter l'ordre du jour du Conseil National.

* * *

Pierre COMMIN :

CAMARADES, j'attire votre attention, dans la procédure de discussion qui figure dans le « Bulletin Intérieur », sur le point 2, c'est-à-dire la discussion générale au cours de laquelle pourront prendre la parole les Délégués au Conseil National et les Camarades traduits devant le Conseil National pour indiscipline.

Je dis « pourront » ; ce n'est donc pas évidemment une obligation.

Par contre, dans cette discussion générale doivent être entendus les représentants des Fédérations auxquelles appartiennent les Camarades qui sont l'objet de la traduction devant le Conseil National. Doit être également entendu le Président du Groupe Parlementaire.

Je parlerai d'abord brièvement du cas Palmero.

Vous savez dans quelles conditions notre Camarade a cru devoir se désolidariser du vote du Groupe Parlementaire. Il a, dans son département, comme adversaire, M. Ribeyre qui fait partie maintenant du Gouvernement Gaillard et qui est un de nos adversaires véritablement les plus passionnés, les plus acharnés, en particulier sur le plan de la laïcité.

C'est vous dire que je comprends parfaitement les mobiles qui ont pu animer notre Camarade Palmero.

Il n'y a pas de doute qu'une indiscipline est toujours quelque chose de grave, qu'elle peut créer un précédent dont d'autres Camarades peuvent être tentés de se recommander ultérieurement, même à moins juste titre. Par conséquent, nous avons cru devoir déférer aux fins de sanction le cas de notre camarade Palmero devant le Comité Directeur qui, ensuite, vous l'a transmis.

Mais, encore une fois, nous vous demandons de tenir compte des circonstances dans lesquelles ce geste a été commis et, notamment, du fait qu'il s'agit d'une indiscipline parfaitement isolée. Il ne s'agit pas d'un cas de rébellion ouverte contre le Parti. Je ne saurais trop insister là-dessus.

Ceci dit, j'en viens au camarade Daniel Mayer. Le cas est tout à fait différent, puisque là, il s'agit d'une indiscipline qui a été rééditée, en l'aggravant à certains égards, sur un point qui a déjà fait l'objet d'une volonté manifeste du Parti et de sanctions qui ont été appliquées à Daniel Mayer lui-même.

Pour ma part, j'estime que je manquerais à mon devoir en n'insistant pas sur le fait que notre camarade Daniel Mayer est, qu'il le veuille ou non, hérétique et relaps.

Je sais très bien tout ce que représente Daniel Mayer dans le Parti, combien sa personnalité est attachante et mérite la déférence pour les services qu'il a rendus à notre cause dans la clandestinité, et tous ceux qu'il pourrait rendre encore s'il avait une plus haute idée des devoirs qu'il doit à son Parti.

Ce qu eje vous demande, c'est une sanction qui soit bien adaptée au cas qui vous est soumis.

* * *

LE PRESIDENT :

La parole est au Camarade Daniel Mayer.

Daniel MAYER :

JE dois dire qu'avant d'être indiscipliné sur l'ensemble, c'est-à-dire sur l'article unique portant reconduction des pouvoirs spéciaux concernant l'Algérie et la Métropole, j'ai été indiscipliné une fois de plus. Notre Camarade Maurice Deixonne a eu raison de l'indiquer dans le « Bulletin Intérieur ; mais il l'a omise dans sa description de ce qu'il appelle mon attitude physique et morale.

Je voudrais donc vous rappeler les conditions dans lesquelles j'ai été amené à être, cette journée-là, une première fois indiscipliné en votant l'article additionnel présenté par M. Pierre Cot.

Vous savez, parce que cela se passe dans toutes les Assemblées de la même manière, que ce que l'on appelle l'article additionnel est mis aux voix avant l'article unique du projet puisqu'il est considéré comme un amendement.

Je vous supplie, Camarades, de ne pas me troubler. Au contraire, je pense que vous me rendriez service si, sur cet article additionnel que j'ai voté et que j'ai voté par indiscipline formelle, dans des conditions que je vais vous rappeler, l'un d'entre vous se levait pour signaler en quoi une virgule, un mot de cet amendement, de cet article additionnel est en contradiction avec la tradition du Parti, avec les décision de ses Congrès ou avec une décision quelconque du Comité Directeur ou du Groupe parlementaire.

Puisque ce texte n'avait même pas été pris en considérations, puisque le Groupe ne s'était pas réuni pour en discuter, puisque les Camarades présents ont commencé, par le truchement de leur Président, par voter contre avant de le connaître, je dis que c'est cela qui est l'origine de cette première indiscipline car je l'ai voté en étant convaincu d'être fidèle à la tradition socialiste et à la tradition républicaine.

Et puis, j'ai naturellement voté contre l'ensemble dans des conditions qu'il me reste maintenant à définir. Une première fois, sous Bourgès-Maunoury, si je n'avais pas voté pour les pouvoirs spéciaux avec un certain nombre de Camarades, c'était parce qu'il y avait perquisitions de nuit, mise en résidence surveillée de tous suspect, et cela, non en vertu d'une décision judiciaire, mais selon le bon vouloir et donc l'arbitraire de l'Administration de la police. A ce moment là, cependant, j'avais personnellement toutes les raisons de voter contre. Je ne l'ai pas fait pour deux raisons. D'abord parce qu'il y avait dans ce Gouvernement des camarades valables qui ne méritaient pas que se manifeste une méfiance générale envers le Gouvernement ; ensuite parce qu'un certain nombre de camarades estimaient préférable une indiscipline négative consistant simplement à ne pas venir voter.

Camarades, aucune de ces deux conditions n'était cette fois remplie.

Sur un autre plan, puisque j'étais vraiment tout seul et que je n'avais, par conséquent, pas à m'aligner, pour respecter une sorte de loi du nombre, sur des Camarades qui désiraient simplement que l'on s'abstint, j'ai voté contre. C'est exactement la logique de ma position du mois de juillet.

Et je t'en supplie, mon Cher Deixonne, ne dis pas que Palmero est isolé et que je ne le suis pas ! Je suis tout seul... comme lui ! C'est peut-être le seul point commun que j'ai avec lui.

Vaiment, j'affirme mon isolement dont je ne tire aucune espèce de joie, aucune espèce de fierté. Tous pourront dire qu'à aucun moment je ne leur ai demandé de voter comme moi. Je leur ai seulement demandé de ne pas insister pour que, moi, je vote comme eux.

En outre, je voudrais indiquer que, vraiment, la présentation de Deixonne n'est pas toujours la même, sur les indisciplines.

Dans la lettre parue page 13 du « Bulletin Intérieur » n° 95 concernant les indisciplines préalables antérieures, tu avais écrit :

« *Le Bureau s'est réuni aujourd'hui. Tu voudras bien trouver ci-dessous les comptes rendus de ses décisions...*

« *Enfin, le cas des onze Camarades suivants est déféré au Comité Directeur en vertu de l'Article 60 des Statuts du Parti. Ce sont....* » *et tu donnais les onze noms.*

Cette fois-ci, tu as indiqué un certain nombre de considérants qui n'ont rien à voir avec l'objet. Tu devais te contenter de dire « a été indiscipliné sur tel sujet, à telle heure, tel jour ».Or, tu as ajouté — et c'est surtout cela dont je veux me défendre ici — une considération de valeur que je veux dire pour ceux de nos Camarades qui ne l'ont pas dans l'esprit, qui est absolument intolérable d'autant plus qu'elle est unilatérale. La voici :

« *Il a résisté — c'est la première fois que je parle de moi*
« *à la troisième personne ! — à mes objurgations, à celles*
« *des Camarades, manifestant même à l'égard du Parti un*
« *état d'exaspération qui traduit, à n'en pas douter, une*
« *véritable scission morale* ».

Camarades, on n'a pas le droit d'émettre un jugement de cette valeur, je ne dirai pas de cette qualité, dans un document qui est envoyé unilatéralement à tous ceux qui en font la demande et à tous les Secrétaires Fédéraux, et qui fait un tort considérable à ceux qui l'auront lu sans contre-partie.

Pensez-vous que ce que je fais en ce moment est drôle ? Et que c'est amusant d'être indiscipliné ? Vous, qui me connaissez, les uns et les autres, ne croyez-vous pas que c'est à un mobile un peu plus noble, à un appel profond qui venait du fond de moi, que j'ai obéi ?

Camarades, je répète que j'ai peut-être, de votre point de vue, eu tort ce jour-là. Mais ce jour-là, pour moi, et encore maintenant, il s'agissait de l'approbation de méthodes dont, quand vous les connaîtrez totalement, aucun d'entre vous, même parmi les plus sévères à mon égard aujourd'hui, ne pourra les accepter et n'aurait même l'idée de les accepter.

Camarades, le vote que l'on me reproche est exactement le même vote qu'en juillet.

Deixonne m'en excusera, mais je ne vois pas en quoi, n'ayant pas voulu voter les pouvoirs spéciaux en juillet et ne voulant pas davantage les voter en novembre, il y a un fait nouveau quel qu'il soit !

Notre Camarade Fuzier, Secrétaire de la Fédération, n'ayant — probablement pour gagner du temps — pas estimé bon d'indiquer les votes de la Fédération de la Seine, je me substitue à lui dans les quelques dernières minutes.

Des camarades, particulièrement pressants, ont voté pour qu'il n'y ait pas d'aggravation des peines ou pour qu'il y ait au moins confusion des peines par 50 voix contre 28 et 2 en faveur de l'exclusion.

Sur le plan de mon secteur électoral, les 7 Sections — où je suis aussi, rassurez-vous, en minorité dans la plupart d'entre elles, — par 511 voix contre 310, ont voté également pour qu'il n'y ait pas aggravation des peines ; d'ailleurs, sur ces 511 voix, 200 sont contre toute sanction et le reste — c'est-à-dire la majorité — vont jusqu'à la confusion des peines.

Sur le plan de la Fédération, nous avons émis hier soir quatre votes. Sur les trois votes politiques, j'ai été, comme ceux de mes Camarades de la minorité du Parti, largement mis en minorité. Sur la question indiscipline, 3.953 mandats vont de l'absence de sanction jusqu'à l'éventuelle confusion des peines, 1.184 sont pour une sanction supplémentaire et 1.247 sont pour l'exclusion, la moitié d'ailleurs de ce contingent — je m'en vais violer les lois de l'hospitalité — provenant de nos Camarades de la Section de Puteaux que je remercie de bien vouloir tout de même me permettre de m'exprimer sur leur territoire.

Voilà, Camarades, les pièces du dossier. Je vous demande de les examiner avec le maximum de sérénité ; et je sais que je suis totalement d'accord avec notre Camarade Palmero sur ce point, car nous en avons parlé dans les couloirs de la Chambre.

Donnez-moi au moins cette assurance que mon geste est gratuit, qu'il est désintéressé, que c'est une question de principe.

Camarades, vous pouvez me condamner politiquement. Il y a une chose que vous ne pouvez pas faire, car je ne vous en ai donné à aucun moment de ma vie militante le droit, c'est de me retirer votre estime.

Tout à l'heure, notre Camarade Deixonne a bien voulu rappeler un rôle que j'aurais rempli pendant l'occupation. Je vous délivre de ce scrupule : à mes yeux, ce rôle ne me donne aucun droit supplémentaire. Peut-être, cependant, doit-il vous donner, à vous, le devoir supplémentaire de chercher à me comprendre.

* * *

Jean PALMERO :

CHERS Camarades, il n'était pas dans mes intentions d'intervenir à cette tribune pour une foule de raisons, et vous comprendrez l'émotion qui m'anime à parler pour

la première fois devant vous, en accusé et pour me justifier. Mais j'ai pensé que, le débat s'étant organisé, vous pourriez croire que mon silence était une dérobade, car je vous dois, certes, des explications.

Ce n'est pas un plaidoyer que j'essaierai de faire. Mon accident n'est qu'un avatar qui compte fort peu dans la vie politique de notre Parti.

Je voudrais simplement ajouter à l'exposé de notre camarade Deixonne un détail que Daniel Mayer a souligné tout à l'heure, à savoir que ce qui m'a animé, ce n'est pas seulement des considérations électorales.

On a dit — et j'en remercie Deixonne — que si considérations électorales il y avait eu, c'était dans l'intérêt du Parti pour lequel je me bats depuis toujours, et plus particulièrement depuis que j'ai le redoutable honneur d'être Parlementaire de l'Ardèche. Mais, même pour le Parti, c'est au-delà des considérations départementales que j'ai agi.

J'ai agi dans le silence parce que je n'ai de leçon de laïcité à donner à personne. Je sais, pour mieux les connaître maintenant, combien tous mes camarades sont attachés à la substance même de l'idée socialiste. J'ai agi quand même, Camarades, parce que, Directeur d'Ecole Normale, Militant d'action laïque, par vocation formateur de jeunes laïques, j'ai considéré que la composition de ce Gouvernement était un véritable défi à l'école publique. Défi non pas parce qu'il y a une collaboration avec le Parti M.R.P. — j'avais voté, et d'autant plus volontiers que Guy Mollet en était le chef, la confiance, bien qu'il y eut des M.R.P. à des postes importants —, non pas même parce qu'il s'agissait de gouverner avec des « Indépendants ».Je dis « défi » parce qu'on a désigné les trois hommes qui sont les plus représentatifs, non pas simplement de cette imbécilité qu'évoquait et évoque souvent notre Secrétaire Général, mais de ce qu'il y a de plus dogmatique dans l'aspect confessionnel de la droite sur le plan scolaire.

On a désigné, dis-je, l'homme qui s'est battu pour organiser sur le plan clérical l'enseignement agricole, BOSCARY-MONSSERVIN ; on a désigné l'homme qui a mené la bataille de la Loi Barangé, SIMONNET ; et on a désigné un homme par ailleurs fort cordial, l'Albert Bayet du cléricalisme M. RIBEYRE, pour gouverner avec nos amis socialistes.

Ce défi, non pas par orgueil, mais par attachement passionné à une idée que je crois essentielle, ce défi, je l'ai, pour mon compte, relevé et je ne l'ai pas accepté. Je l'ai fait sans engager le Parti, discrètement, seul ; je n'ai pas voté contre ; je n'ai pas pris part au vote.

Vous le voyez, mes Camarades, il n'y a pas que des considérations électorales, il y a une position philosophique de principe, et je dis, avant d'abandonner cette tribune, que cette chose-là est extrêmement grave.

En terminant, j'ajouterai que j'accepte la sanction que vous prendrez, que ma Fédération — qui ne parlera pas, et que je représente, parce qu'elle a été unanime pour ne pas demander de sanction pour Daniel Mayer et pour moi — l'acceptera.

J'accepterai cette sanction d'autant plus volontiers que je sais la nécessité déchirante de la discipline dans un Parti ouvrier et surtout parce que j'ai toujours pensé qu'il n'y a pas de minorité et qu'il n'y a pas de majorité, puisque l'attachement au Parti, c'est ce qui reste lorsqu'on a éliminé tout ce qui ne paraît pas valable, et que sur cet essentiel nous sommes tous d'accord et que nous sommes tous prêts à nous battre.

Je quitte cette tribune en vous disant que nos erreurs, — et lorsque je dis « nos erreurs », je ne pense pas qu'à celles de la minorité —, comme nos vérités, constituent l'unité socialiste qui est la confrontation de vérités antagonistes d'où sort une synthèse nouvelle d'une vérité à tous et où chacun, comme dans un miroir, se reconnaît, car chacun retrouve une partie de sa propre vérité.

Je quitte cette tribune prêt à lutter comme je l'ai toujours fait, parce que je sais, Camarades, que nous sommes les combattants, tous, du même combat et parce que je sais aussi que nous sommes tous les compagnons de la même espérance.

* * *

LE FOLL :

CAMARADES, la Fédération des Côtes-du-Nord est d'accord avec le camarade Deixonne pour demander au Conseil National de montrer le maximum d'indulgence pour le cas de notre Camarade Palmero. Mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur l'appréciation qu'il porte sur le cas de notre Camarade Daniel Mayer. Nous estimons, au contraire, que le cas de Daniel Mayer est beaucoup moins grave que celui de Palmero.

La majorité du Parti, le Comité Directeur ont demandé à Daniel Mayer de se déjuger publiquement, comme ils ont exigé que se déjugent les autres Parlementaires qui avaient déjà été sanctionnés.

Croyez-vous que ce soit vraiment une méthode qui serve les intérêts du Parti ?

Elle ne les sert pas à l'extérieur.

Je demande aux Camarades dont les Parlementaires ont été disciplinés, eux, de réfléchir aux conditions dans lesquelles luttent les Camarades militants des Côtes-du-Nord, par exemple, lorsque nos adversaires nous jettent à la face les votes contradictoires de notre Camarade Mazier ! Est-ce que vous croyez que cela renforce l'autorité du Parti ? Est-ce que ridiculiser des Parlementaires, cela sert nos intérêts ?

C'est pourquoi, Camarades, la Fédération des Côtes-du-Nord demande que les deux indisciplines successives de nos camarades Palmero et Daniel Mayer soient confondues et nous estimons que le Conseil National doit se borner à confirmer pour ces deux indisciplines la sanction qui a déjà été prise.

* * *

Maurice DEIXONNE :

MES chers Camarades, je voudrais remercier Palméro et Daniel Mayer du ton très cordial qu'ils ont pris à la tribune, alors qu'ils sont évidemment très personnellement en cause.

D'abord, en ce qui concerne l'article additionnel présenté par M. Pierre Cot, je n'entrerai pas dans une discussion juridique pour voir si chacune des conditions dont ce texte est surchargé n'aboutit pas, en fait, à limiter d'une façon redoutable les pouvoirs spéciaux. A mon avis, il y a au moins un argument qui aurait suffi à justifier notre vote contre, ou au moins le dépôt d'un sous-amendement : quand M. Pierre Cot demande l'institution d'une Commission de sauvegarde par le Gouvernement, comment pouvons-nous voter ce texte et lui donner en quelque sorte la paternité d'une création qui appartient en fait à notre camarade Guy

Mollet qui n'a pas attendu les conseils de Pierre Cot pour procéder à cette constitution ?

Nous avons décidé qu'il fallait à tout prix éviter ces discussions extrêmement pénibles qui avaient eu lieu sous le Gouvernement Bourgès-Maunoury, lorsque le jeune Roland Dumas était parti à l'assaut du Gouvernement, avait bombardé M. Bourgès-Maunoury, qui présentait peut-être une défense un peu faible, d'amendements qui arrivaient à émasculer complètement les pleins pouvoirs demandés au Parlement.

C'est ce respect du traité que nous avons appliqué en repoussant un amendement où il n'y avait certes pas que de mauvaises choses, mais qui prêtait matière à discussion et dont l'acceptation ouvrait à nouveau la porte à tous les amendements de la droite.

J'en viens à l'essentiel du débat, non pas sur l'Algérie, ce n'est pas cela qui est en cause, il s'agit d'une indiscipline.

Avons-nous eu raison, le Comité-Directeur a-t-il eu raison, plus exactement, de publier ma lettre et de la publier unilatéralement ?

Unilatéralement ! Je me permets de faire observer à Daniel que c'est tout à fait de sa faute, je l'ai prévenu oralement comme j'estime de mon devoir de le faire.

Donc, si c'est unilatéral, vraiment je n'y suis pour rien !

Le C.D. a-t-il eu raison de publier ma lettre ?

Cela le regarde ! Moi, je l'informe et je l'informe dans un esprit que je crois être objectif.

Je vous assure que ma règle de conduite est simple. Elle n'est pas susceptible de varier. C'est d'abord une fidélité inconditionnelle au Parti, la passion du Parti ; je ne veux pas qu'il puisse y avoir entre le Parti et son Groupe Parlementaire, pris comme tel, la moindre divergence.

J'ajoute, et c'est la seconde règle de ma conduite qui ne doit pas être contradictoire avec la première, qu'évidemment dans les rapports avec nos camarades je dois mettre du liant, plus que du liant, de la camaraderie, une fraternité vraie qui fasse que si nous avons des choses à nous dire, on se les dise un peu moins par écrit et un peu plus oralement.

On nous dit : « Prenez garde les uns et les autres, vous diminuez les Parlementaires dans la mesure où vous les amenez à se déjuger ».

Mais, mes chers camarades, est-ce que les autres Parlementaires se trouvent diminués pour avoir, dans le second vote, appliqué la discipline ?

Je crois qu'ils se sont grandis, qu'ils ont, Mazier comme les autres, un argument devant lequel rien ne résiste, à savoir que s'ils ont changé leur vote, c'est pour rester unis à ce Parti dont ils sont les interprètes et sans lequel ils ne seraient rien.

N'oubliez pas, mes chers camarades, le poids que représente cette discipline dans toutes les discussions que nous pouvons avoir, quand, à la tribune du Parlement, je brandis ces 100 voix dont nous disposons massivement, alors que les autres s'effritent, croyez-moi c'est un argument valable et qui vaut même devant l'opinion publique.

Le problème qui se pose est celui-là qu'il faut trancher fraternellement, sans passion, avec mesure, en Militants responsables que vous êtes tous ici. Il s'agit de savoir, lorsqu'un camarade, si estimable soit-il — et je le répète, il l'est — se dresse contre le Parti, qui doit avoir raison ? Qui doit s'incliner ?

Moi je dis que ce n'est pas le Parti, c'est ce camarade !

Pierre COMMIN :

CAMARADES, avant de vous proposer la Commission prévue par le Règlement, je voudrais, et je crois que c'est utile, apporter à la suite de Deixonne au moins une information.

Notre ami Daniel Mayer a parlé d'information unilatéral ; je précise que nous nous efforçons toujours de présenter à l'ensemble du Parti un dossier aussi complet, aussi nourri que possible et comportant tous les points de vue.

Je voudrais dire à Daniel qu'il n'a pas le droit d'employer de tels arguments qui peuvent troubler les Militants, car je lui dirai très fraternellement que c'est une méthode qui, véritablement, ne doit pas avoir cours dans notre Parti.

Le lendemain ou le surlendemain du 12 Novembre, jour du vote sur les pouvoirs spéciaux, Daniel Mayer, devant un certain nombre de camarades, et il s'en souviendra, m'a demandé de lui adresser les Statuts du Parti pour connaître les conditions dans lesquelles sa nouvelle indiscipline serait instruite et tranchée par le Parti.

Je lui ai donné, ce jour-là, toutes les explications, et j'ai même ajouté : « Non seulement tu as le droit, bien que déjà sanctionné, d'assister au Conseil National, car le Règlement prévoit que tu as la possibilité d'exposer ta défense, d'intervenir même en cas de mise en cause, mais même de parler au moment du rapport de la Commission ».

Et j'ai ajouté encore : « Tu as parfaitement le droit d'écrire ce que tu veux, dans le « Bulletin Intérieur ». J'ai précisé qu'il avait jusqu'au 23 novembre pour nous envoyer les textes qui auraient pu être publiés dans le « Bulletin Intérieur » et portés à la connaissance de l'ensemble du Parti.

Tout à l'heure, notre ami Le Floch a eu une formule qui, je crois très sincèrement, dépassait sa pensée : « Il ne fallait pas humilier les Parlementaires, les Parlementaires sont des Militants très exposés, personne dans le Parti ne doit sous-estimer l'ingratitude de leur tâche, les difficultés de leur combat ». Le Floch, permets-moi de te dire que loin de vouloir humilier les Parlementaires, nous voudrions leur redonner le prestige auquel ils ont droit et ne pas voir opposer à ceux qui font, chaque jour, leur devoir, ceux qui, au contraire, se donnent le mérite de certaines attitudes.

Nous n'avons pas du tout la volonté d'humilier les Parlementaires, mais je crois que, tous ensemble, nous devons avoir la volonté de ne jamais humilier le Parti !

Nous vous proposons la Commission suivante :

COMMIEN (*Morbihan*), DAVID (*Maine-et-Loire*), DELTEIL (*Basses-Pyrénées*), BONNEFOY (*Doubs*), ANDRE (*Nord*), ROUTIER-PREUVOST (*Loire-Atlantique*), GUILLEMOTEAU (*Alpes-Maritimes*), BILLIERES (*Hautes-Pyrénées*), ROUZAUD (*Tarn*), BOUDET (*Seine-et-Oise*), MIRANDE (*Marne*) *et à titre consultatif* R. SICARD, *Secrétaire de la Commission Nationale des Conflits et* Pierre HERBAUT, *secrétaire général adjoint du Parti.*

LE PRESIDENT :

L'ordre du jour appelle la discussion sur *les finances du Parti,* la parole est à Victor Provo, Trésorier national.

* * *

Victor PROVO :

CAMARADES, au Congrès de Toulouse, vous avez donné mandat et pouvoirs au Congrès et au Conseil National pour régler la proposition d'augmentation des cotisations qui vous était faite.

Je sais bien, camarades, que la préoccupation dominante de nos Militants, c'est de ne pas gêner le recrutement, c'est de permettre, dans les villes ouvrières notamment, et même à la campagne, un recrutement satisfaisant pour nos Sections.

Je sais tout cela et je comprends la préoccupation de nos camarades. Mais nous savons aussi, parce que vous pouvez le vérifier tous les jours, que pour le Parti, comme pour les budgets d'autres Organisations, les dépenses sont bien plus grandes qu'il y a maintenant cinq ou six ans.

En ce qui concerne la demande de relèvement des cotisations des Parlementaires formulée par la Fédération de la Manche, il faut que vous sachiez que les Parlementaires, tous les Parlementaires, dans les trois Assemblées, versent au Parti 10.000 frs par mois sur leur traitement. Il est bien évident que chaque fois que le Parlementaire voit son traitement augmenté, la cotisation joue sur la partie du traitement qui a subi un relèvement.

Vous devez savoir que le Groupe Parlementaire alimente le budget du Parti pour 15 millions par an ; le quart du budget du Parti est ainsi alimenté par les versements des Parlementaires.

Un Camarade a soulevé le problème de la représentation des Fédérations qui pourrait être réduite si la feuille Cotisation était augmentée. Il s'agit de l'Isère. Je rappelle à ce Camarade que la moyenne des timbres par carte, dans le Parti, n'atteint jamais dix, et que, par conséquent, ce qui fait la représentation des Fédérations dans les Congrès et les Conseils Nationaux c'est le nombre de timbres et non pas les feuillets de cotisation.

Au sujet d'économies sur le papier d'impression du « Bulletin Intérieur », Camarades, laissez-moi vous dire que je m'attendais plutôt à un reproche contraire.

Il faut reprendre aussi cette propagande nécessaire pour être informé exactement sur la vie du Parti.

Vous ne pouvez le faire, Camarades, qu'à l'aide des documents que nous vous transmettons. Alors n'hésitez pas, pour la propagande écrite, pour la lecture, faites les efforts nécessaires. C'est plus qu'indispensable. Je dis qu'il est temps de le faire, ou plutôt de le refaire, si nous voulons avoir des Militants pour demain, des Militants dont le Parti a toujours besoin.

LE PRESIDENT :

Voici la liste des noms proposés pour constituer la Commission spéciale sur les finances du Parti :

BAUDOU (*Bouches-du-Rhône*), Camille DELABRE (*Pas-de-Calais*), DUPONT (*Manche*), CAZAGNES (*Haute-Garonne*), ANGOUSSET (*Commission de Contrôle*), AUZANNEAU (*Deux-Sèvres*), SILBERT (*Isère*), LAMARQUE-CANDO (*Landes*), GOZARD (*Allier*), NOTTEBART (*Nord*).

La composition de la Commission est adoptée.

Coll. Fondation Jaurès

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Après-midi

Pierre COMMIN :

Pour la séance de cet après-midi, nous vous proposons le bureau suivant :

Président : Augustin LAURENT. *Assesseurs :* JOSPIN (*Seine-et-Marne*) ; ESTOURNET (*Belfort*) ; LEBON (*Ardennes*).

S'il n'y a pas d'oppositions je vais prier ces camarades de prendre place immédiatement à la tribune. L'ordre du jour appelle :

Appartenance des Membres du Parti à la C.G.T.

LE PRESIDENT :

La parole est à WOEHL (*Bas-Rhin*) *pour une question préalable, présentée par Sa Fédération, et tendant à retirer cette question de l'ordre du jour du C.N.*

WOEHL (Bas-Rhin) :

LE Congrès fédéral du Bas-Rhin, réuni le 8 Décembre, à peu près unanime, estime qu'un débat sur ce problème ne peut que jeter le trouble à l'intérieur des Sections et des Fédérations.

Au sein de ma fédération, aucun conflit ne s'est élevé au cours des dix dernières années au sujet de l'appartenance de certains camarades à la C.G.T.

Eventuellement, le recours à la Commission des Conflits suffit pour régler le cas de camarades ayant enfreint la discipline du Parti par suite de leur appartenance à la C.G.T.

Deux arguments peuvent être invoqués à l'appui du maintien de Socialistes à la C.G.T.

1° Lorsque l'unité syndicale existe dans une entreprise, les camarades qui quitteraient la C.G.T. pour constituer un Syndicat libre seraient considérés comme des éléments nuisibles.

L'échec est d'ailleurs certain et le Parti souffrirait à la suite de cette initiative avortée, génératrice de scission condamnée par des cégétistes, même non communistes.

2° Certains camarades apprécient les intérêts matériels attachés à la C.G.T.

A la section de Strasbourg, un vieux Militant typographe de 74 ans a fait valoir que son appartenance à la C.G.T. lui permet d'ajouter 9.000 frs par mois à sa maigre rente vieillesse, par suite des cotisations élevées payées pendant plus de cinquante années d'adhésion à la C.G.T.

Mis en demeure de choisir entre la C.G.T. à laquelle ils adhèrent et le Parti, les Socialistes, pour la plupart, quitteraient ce dernier.

La fédération du Bas-Rhin aimerait que le Parti prenne la position suivante : inciter les Socialistes à reconquérir les postes de commandement dans les Syndicats en vue de l'unité syndicale.

* * *

Pierre COMMIN :

JE demande que soit repoussée la question préalable ; je ne pense d'ailleurs pas que celle-ci soit recevable.

Le Bureau du Congrès national de Toulouse avait, en effet, été saisi de cette question par la Fédération du Pas-de-Calais qui présentait une motion demandant au Congrès de décider de ranger, en application de l'article 3 des Statuts du Parti, la C.G.T. parmi les groupements auxquels les Membres du Parti ne peuvent appartenir.

La Fédération du Pas-de-Calais, avec d'autres Fédérations du Parti, a accepté le renvoi de cette question au prochain Conseil National, ayant sur ce point pouvoir de Congrès, afin de permettre à l'ensemble du Parti de se prononcer clairement, la décision prise ne pouvant ainsi être contestée par personne.

En inscrivant cette question à l'ordre du jour du C.N. de PUTEAUX, le Comité Directeur n'a donc fait qu'appliquer une décision du Congrès de Toulouse.

* * *

CHARLOT (Var) :

SI la Motion préalable du Bas-Rhin était repoussée, la Fédération du Var proposerait au Congrès de ne pas prononcer une interdiction formelle, de se contenter de demander au Comité Directeur ou au Secrétariat du Parti d'adresser à toutes les Fédérations une note précise dans laquelle il ferait ressortir les inconvénients que peut présenter, pour le Parti, l'appartenance des Militants à la C.G.T.

* * *

Guy MOLLET :

UN précédent dangereux serait créé si le débat était écarté, alors que le Congrès a décidé qu'il aurait lieu. A l'issue du débat, les camarades de la Fédération du Bas-Rhin pourront, au moment du vote, proposer une Motion tendant à dire qu'il n'y a pas lieu, dans les circonstances présentes, de prendre une décision.

(*Ces derniers acceptent cette proposition et la discussion est ouverte sur le fond*).

* * *

DARRAS (P.-de-C.) :

(DARRAS commence par donner lecture de l'Article 3 des Statuts du Parti).

APRES les prises de position de la C.G.T. sur le problème algérien et sur le problème hongrois, les Membres du Parti ne peuvent plus adhérer à cette centrale syndicale.

Trop de camarades, non seulement adhèrent à la C.G.T. mais y militent activement.

Ils n'ont même pas le mérite de faire de l'opposition à l'intérieur : tous les rapports moraux de la C.G.T. ont été, depuis la scission, adoptés à l'unanimité, sauf l'an dernier où un seul Délégué, non socialiste, s'est élevé contre.

En revanche, les Adhérents socialistes servent de paravent aux « communistes » qui tentent ainsi de donner l'illusion que la C.G.T. est une Organisation apolitique et démocratique.

Parmi les 21 conditions d'admission imposée par le Komintern, la neuvième prescrit :

« *Tout Parti désireux d'appartenir à l'Internationale communiste doit systématiquement, de façon persévérante, mener une action communiste au sein du Syndicat, où il faut organiser des noyaux communistes qui, par un travail opiniâtre et constant, gagneront les Syndicats à la cause du communisme* ».

Le Komintern indique également :

« *Les Communistes doivent tendre à réaliser, dans la mesure du possible, une union parfaite entre les Syndicats et le Parti communiste, en les subordonnant à ce dernier. Dans ce but, les Communistes doivent organiser dans les Syndicats des fractions communistes qui les aideront à s'emparer du mouvement syndical et à le diriger* ».

LENINE écrivait de son côté :

« *Il faut savoir consentir à tous les sacrifices, user même de tous les stratagèmes, user de ruses, adopter des procédés illégaux, se taire parfois, parfois voiler la vérité, afin d'entrer dans les Syndicats, d'y rester, et d'accomplir la tâche communiste* ».

Dans les œuvres de Maurice THOREZ, livre II, tome 4, page 200, on peut relever :

« *Il faut diriger les Syndicats. C'est le Parti qui dirige les Syndicats. Il ne faut pas — dit Maurice THOREZ — le crier, il faut le faire !* »

Devant le XIIIe congrès du Parti communiste à IVRY, Benoit Frachon, secrétaire général de la C.G.T., déclarait, en Juin 1954 :

« *Nous sommes communistes, nous avons à rendre compte devant notre Parti de la façon dont nous avons rempli une tâche qui nous a été confiée par la classe ouvrière. Dans quelle mesure, toi, Communiste, désigné par la confiance d'une organisation de masse, as-tu répondu à cette confiance, et réalisé tes tâches ? C'est ce que le Parti est en droit de nous demander en permanence* ».

Il y a donc alignement permanent de la C.G.T. sur les positions politiques du Parti Communiste, qu'il s'agisse du drame hongrois ou du problème algérien.

C'est ainsi que la C.G.T. participe à fond à l'action des terroristes en Algérie.

LACOSTE écrivait à ce sujet, en octobre 1956 : « *Cette organisation se mêle à toutes les tentatives d'agitation politique anti-française. De plus, d'accord avec le Parti Communiste Algérien, elle participe à la lutte armée et à l'action terroriste contre la France* ».

Répondant, en mars 1957, à une lettre de Marcel PAUL, Secrétaire général de la Fédération C.G.T. de l'éclairage, Robert LACOSTE déclarait :

« *J'accuse réception de votre lettre du 28 février, demandant des négociations avec ce que vous appelez « la résistance algérienne ». Je proteste contre l'abus inconvenant que vous faites du mot « résistance ». Au surplus, je vous fait observer qu'il serait préférable que vous donniez au personnel du Gaz et de l'Electricité que vous engagez sans doute, dans ce domaine, sans l'avoir consulté, les raisons pour lesquelles certains membres de votre organisation en Algérie ont aidé par tous les moyens MAILLOT et ses conjurés à combattre les soldats français les armes à la main !* »

Pour en finir avec cet aspect de l'activité de la C.G.T., un communiqué de son Bureau fédéral, réuni le 16 octobre 1957, protestait avec indignation contre les interdictions relatives à la journée d'action « pour la paix en Algérie », organisée par le Parti communiste et à laquelle ses Organisations syndicales avaient décidé de participer.

S'agissant de la Hongrie, la C.G.T. a approuvé sans réserves tous les crimes soviétiques.

Voici quelques extraits d'un tract édité par l'Union locale des syndicats C.G.T. d'Arras, à l'occasion des manifestations organisées en novembre 1956 par les travailleurs libres en l'honneur du peuple hongrois :

« *Les fauteurs de guerre espèrent, à travers ces manifestations, en exploitant à leur façon les événements de Hongrie, où les travailleurs, avec l'aide de l'armée qui les a libérés du joug fasciste, défendent leurs conquêtes sociales, dresser une partie de la population contre l'autre, alors que la guerre d'Algérie et l'expédition d'Egypte, qui tendent à maintenir ces peuples sous le joug du colonialisme, ruinent notre pays et empêchent la réalisation du programme économique et social qu'attend tout notre peuple. Les capitalistes, et ceux qui s'en font les serviteurs, n'appellent à aucune manifestation* ».

Les Socialistes encore dans les rangs de la C.G.T. doivent comprendre que la coupe a débordé. Un Socialiste ne doit pas apporter sa cotisation et, chose beaucoup plus grave encore, sa caution morale à une Organisation en opposition constante avec tous les principes de son Parti.

Condamnée, il y a cinq ans, par la motion du congrès de MONTROUGE, l'affiliation à la C.G.T. doit être interdite sans délai à tout Membre du Parti. A cet égard, le paragraphe 2 de la Motion présentée par la Commission Nationale Ouvrière me paraît anti-statutaire :

« *Le Conseil National mandate pour une durée d'un an les Fédérations aux fins d'application de cette décision. Au-delà de cette durée, le Parti appliquera les règles statutaires* ».

Dès que nous aurons pris la décision de ranger la C.G.T. parmi les Groupements interdits, l'application des règles statutaires doit suivre immédiatement.

La Fédération du Pas-de-Calais est seulement d'accord avec le premier paragraphe de la Motion. Elle est contre le second paragraphe, qu'elle considère comme nuisible, et contre le troisième, qu'elle juge inutile.

* * *

COLLET (Sarthe) :

LA Fédération de la Sarthe signale la situation qui serait faite à des Militants isolés dans de petites cités industrielles où il n'existe qu'un seul Syndicat : à l'égard

de ces camarades, on ne peut aller au-delà d'un amical effort de persuasion.

La Fédération de la Sarthe reconnaît que l'indépendance absolue vis-à-vis de tout Parti politique est actuellement un des éléments essentiels de la pensée syndicale. Elle se refuse à conseiller à ses Membres l'inscription à telle ou telle centrale syndicale et considère que cette question n'aurait pas dû être posée devant le Parti.

* * *

VOLLE (Loire) :

IL faudrait repenser tout le problème syndical au lieu de se contenter de trancher le seul cas de l'appartenance à la C.G.T.

F.O. exerce sur la classe ouvrière une influence plus faible que celle du Parti. La vieille C.G.T. jouit d'une sorte d'attachement sentimental. Les dirigeants F.O. ont eu tort de laisser échapper ces trois lettres : C.G.T.

Un délai d'application est nécessaire pour détacher les camarades socialistes de la C.G.T.

A la liste des Organisations interdites, il faudrait ajouter les Syndicats indépendants, dirigés par d'anciens vichystes.

* * *

NENON (Lot-et-Garonne) :

(NENON rappelle d'abord l'évolution des rapports entre le politique et le syndical depuis la charte d'Amiens de 1906).

LA neutralité était pratiquée par une centrale syndicale unique à l'égard d'un Parti Socialiste unifié. Depuis 1921, on assiste à la soumission d'une partie du Mouvement syndical aux directives politiques et, depuis 1945, une autre partie subit des influences confessionnelles.

Interdire aux Militants du Parti leur maintien à la C.G.T. ne résout qu'un aspect du problème. C'est une demi-mesure, peut-être salutaire, mais une solution fragmentaire est toujours fragile, sans vigueur.

Nous aurons à nouveau à définir clairement les conditions de nos rapports avec le Mouvement syndical. Pour être fort, un Parti politique de gauche comme le Parti Socialiste a besoin de l'appui total et sans réticence d'une Organisation ouvrière.

* * *

Pierre GIRAUD (Seine) :

LA rupture de 1947 a été provoquée non pas par le patronat, qui était à genoux devant la C.G.T., mais par les postiers et les cheminots obligés de se battre physiquement contre les militants de la C.G.T. encadrés par le Parti Communiste.

Un Socialiste n'a plus sa place à la C.G.T. Mais nous n'avons pas à imposer à nos camarades telle ou telle Organisation.

Toutefois, on ne peut demander aux Socialistes adhérant encore à la C.G.T. de quitter l'organisation immédiatement. Le délai d'un an est nécessaire pour essayer de les persuader. Deux problèmes peuvent se poser :

— Le camarade socialiste isolé dans son Syndicat n'y peut rien faire et peut donc quitter la C.G.T. sans inconvénient pour entrer dans une autre organisation, ou essayer d'en créer une.

— Ceux qui appartiennent à des Fédérations ou à des Syndicats locaux où ils sont majoritaires peuvent user de leur influence pour entraîner leur Organisation ailleurs : à la « C.G.T. - Force Ouvrière », dans l'autonomie ou dans telle Organisation qui leur fera plaisir.

* * *

Odette BUTTET (S.-et-M.) :

LES ouvriers « métallos » de Seine-et-Marne sont tous à la C.G.T. et ils barrent quelquefois la route au communisme au sein du Bureau syndical. Si l'on demande aux camarades socialistes de se retirer de la C.G.T., ils n'iront pas à F.O., cette Organisation étant très faible en Seine-et-Marne.

Il faut faire confiance aux Fédérations pour régler ce problème sur le plan départemental, suivant la situation de chaque Syndicat.

* * *

FUZIER (Seine) :

LA C.G.T. n'est pas une Organisation syndicale comme les autres. Réduit à l'alternative — C.G.T. ou Force Ouvrière — le problème est mal posé. Il ne s'agit même pas de choisir entre la C.G.T. et telle ou telle autre Organisation syndicale, mais de choisir entre le Parti Communiste et le Syndicalisme libre, quel qu'il soit.

Il n'est pas question non plus de fixer les rapports du Parti et du Syndicalisme, ou de désigner l'Organisation syndicale qui permet d'assurer les meilleures relations. Le problème posé est un problème politique parce que la C.G.T. est une organisation politique.

Il n'existe pas plus de différence entre les Unions départementales de la C.G.T. et la direction de la Fédération du Parti Communiste qu'il n'en existe entre le Bureau politique du Parti Communiste et le Bureau confédéral de la C.G.T.

Les camarades invoquent surtout des cas particuliers, locaux, pour justifier le maintien de Militants socialistes à la C.G.T.

Osera-t-on soulever les problèmes de conscience individuelle, évoquer les principes de liberté, en parlant des entreprises de presse de la Seine, par exemple ? Qu'il s'agisse des journaux réactionnaires ou même des journaux de gauche, aucun ouvrier n'est admis s'il ne possède pas la carte de la C.G.T. Et le patronat de la presse est d'accord avec cette exigence exorbitante de la C.G.T.

Rester au syndicat C.G.T. du Livre, c'est se rendre complice de ceux qui privent de leur gagne-pain un certain nombre de nos camarades. Militer à la C.G.T., c'est militer au Parti Communiste, ce qui est contraire à nos Statuts. Une clarification s'impose dans nos rangs. Attention de ne pas mécontenter gravement des milliers de camarades qui, à tous les échelons des Organisations syndicales libres, se battent, au sein même de la classe ouvrière, contre le fascisme communiste.

COUTANT (Nord) :

LE seul problème qui se pose vraiment pour nous, Parti Socialiste, c'est le problème politique. Depuis la scission de 1947, ce problème a été posé au Congrès National de 1949 et au Congrès National de Montrouge en 1952. Déjà, à ce dernier Congrès, on demandait expressément aux Militants socialistes demeurés dans les rangs de la C.G.T. de quitter cette Organisation.

D'autres Organisations syndicales apparaissent d'ailleurs dangereuses pour les institutions républicaines et démocratiques, par exemple certains Syndicats indépendants dont le caractère fascisant est indiscutable. Il faudra penser à les inscrire sur la liste des Organisations interdites aux Membres du Parti.

Dans les secteurs où il n'existe pas de syndicats F.O., il est nécessaire d'accorder un délai aux Socialistes adhérant à la C.G.T. Toutefois, il n'est pas opportun de fixer la durée de ce délai comme le fait la Fédération de la Seine. Il appartient aux Sections, aux Fédérations, de régler les cas individuels par la persuasion, par l'éducation.

On ne peut plus permettre à des Socialistes de cotiser au Parti Communiste par le canal de la C.G.T.

Dans un avenir prochain il faudra poser devant un Congrès le vrai problème : celui des relations du Parti avec le Syndicalisme.

* * *

CAPELLE (Aveyron) :

ON a déjà accordé un délai de dix ans aux camarades qui pensaient faire du bon travail en restant à la C.G.T. La preuve est faite maintenant qu'aucune action valable n'est possible au sein de cette filiale du Parti Communiste. Leur place n'est plus à la C.G.T.

HAAS (Calvados) :

IL faut entreprendre une campagne systématique d'information à la base sur les méthodes et les dangers de l'action du Parti Communiste au sein de la C.G.T. Mais interdire la C.G.T. risque d'augmenter le vide syndical qui existe en France. Le moment n'est pas opportun. Il fallait prendre la décision il y a dix ans ou au lendemain de l'écrasement de la classe ouvrière à Budapest.

Maintenant, il serait souhaitable d'attendre que s'engage entre nous une discussion approfondie sur la position et le rôle du Parti face à l'activité syndicale.

Pierre COMMIN :

Camarades, la discussion étant maintenant close, nous vous proposons la Commission suivante qui rapportera devant le C.N. :

DARRAS (P.-de-C.) ; *FUZIER* (Seine) ; *COUTANT* (Nord) ; *LOISEAU* (Seine-et-Oise) ; *CORMIER* (Mayenne) ; *GIRAUD* (Seine) ; *PEYRASSOL* (B.-du-Rhône) ; *CASSAGNE* (Gironde) ; *HUYARD* (Vienne) ; *ROMECH; WOEHL* (Bas-Rhin) ; *VOLLE* (Loire) ; *CHARLOT* (Var); *COLLET* (Sarthe) ; *NENON* (Lot-et-Garonne) ; *HAAS* (Calvados).

Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

LE PRESIDENT :

Camarades, l'Ordre du jour appelle maintenant la discussion sur « LES MOYENS POUR ASSURER UNE PLUS GRANDE LIBERTE D'EXPRESSION A L'INTERIEUR DU PARTI ».

La parole à notre camarade René NAEGELEN, Administrateur de notre « Populaire ».

René NAEGELEN :

JE conteste l'argument qui, dans telle Motion, prétend que l'absence de « Tribune Libre » dans « *Le Populaire* » a provoqué une baisse de tirage.

Avant guerre, « *Le Populaire* » avait une diffusion, abonnés compris, qui oscillait entre 75 et 80.000 exemplaires et son existence était déjà très difficile. En 1936, comme à la Libération, il a connu des tirages très élevés mais d'une durée éphémère... En 1945, la création des grands quotidiens socialistes régionaux a inévitablement détaché de nombreux camarades de la lecture de notre « *Populaire* » quotidien.

Par ailleurs, un journal issu de la Résistance a livré au « Populaire » une dure concurrence, se prétendant plus socialiste que lui. Feu « *Franc-Tireur* » avait même eu l'ambition de créer, avant la lettre, une nouvelle gauche, un Parti dont le nom a disparu de nos mémoires : « le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire ».

Enfin, un autre phénomène qui a toujours existé, mais qui s'accroît dans des proportions inquiétantes, ne ménage pas notre journal : les lecteurs, de plus en plus, se détournent des journaux d'opinion.

« *L'Humanité* », qui tirait à plus de 300.000 exemplaires, qui vendait, il y a une douzaine d'années encore, 120.000 exemplaires sur Paris, n'en vend plus que 28.000. Le journal du soir communiste, qui a connu une vente de 400.000, a disparu faute de lecteurs. Un grand nombre de quotidiens régionaux communistes, parce qu'ils étaient trop politisés, ont disparu sous des déficits considérables. « *Franc-Tireur* », avant de disparaître, avait subi une perte de tirage de 80 %.

Les journaux du Parti Communiste supportent, on le sait, un déficit considérable.

Lorsque j'ai pris «*Le Populaire* », en 1948, avec Robert Verdier, la vente réelle était de 40.000 exemplaires environ, vente qui malheureusement fléchissait de semaine en semaine. On ne pouvait plus garder l'espoir de maintenir « *Le Populaire* » sous sa forme de journal d'information. Il fallait lui donner plus de substance politique et, pour cela, s'assurer la collaboration de Parlementaires et Techniciens du Parti. Des promesses nombreuses ont été faites : toutes n'ont pas été tenues.

On pourrait créer une « Tribune Libre » dans laquelle des écrivains, des savants, des spécialistes des grandes activités artistiques seraient appelés à traiter les sujets les plus divers. Mais ce n'est pas cette tribune-là que l'on propose. Il s'agit d'une tribune où pourront s'exprimer des camarades qui pensent différemment sur les problèmes qui ont été fixés par des décisions de Congrès.

Avant guerre, cela pouvait se pratiquer car il existait des tendances. Celles-ci déléguaient un camarade pour écrire dans cette tribune. Il faudra donc reconstituer les tendances et que celles-ci s'organisent.

Dans ces oppositions de majorité et de minorité, qui varient d'ailleurs suivant les problèmes, les luttes sont plus vives et prennent parfois un caractère injurieux. On s'en est aperçu avec la C.E.D. ; on le constate encore avec le problème algérien.

La Motion signée par Edouard Depreux et Robert Blum propose la constitution d'un Comité de six membres et elle précise que la « Tribune Libre » ne serait ouverte qu'avant les Congrès.

Ce Comité aura une tâche lourde et délicate, car il faudra exercer une censure sur des articles qui, souvent, fourmillent d'inexactitudes, d'outrances, d'expressions regrettables.

Et puis, comment faire la limite de l'après-Congrès et de l'avant-Congrès ? Dès le lendemain d'un Congrès, on recommence son action — et on a sûrement raison — à l'intérieur du Parti pour essayer d'infléchir la ligne du Parti dans un autre sens. C'est une tribune permanente qu'il faudrait donc créer.

Des militants se plaignent de ne pas être suffisamment renseignés. Ils n'ont qu'à s'abonner au « Bulletin Intérieur » : le Parti a promis d'en multiplier les éditions, de les faire plus substantielles, plus fournies.

Ces mêmes camarades d'ailleurs, qui se prétendent mal informés au sujet de nos problèmes intérieurs, lisent des hebdomadaires où l'on étale, en les déformant, ce qu'ils appellent nos divisions.

Dans les publications qui sont la propriété du Parti, les camarades ne recherchent pas des arguments qui sont précisément ceux que reprennent nos adversaires. Ils désirent trouver des arguments qui leur permettent de défendre la politique du Parti dans la vie quotidienne, et aussi des études sur des problèmes qui ne leur sont pas familiers.

Au lieu de se battre sur la création d'une « Tribune Libre », on ferait mieux de songer aux moyens de faire vivre notre presse.

Comment peut vivre « *Le Populaire* » quotidien ? D'abord, parce qu'il paraît sur deux pages seulement, et encore a-t-il fallu aller à Arras, il y a quatre ans, ce qui a permis de réaliser un million d'économies par mois. Sans l'Imprimerie d'Arras, il n'y aurait plus de « Populaire » quotidien depuis quatre ans.

Depuis trois ans, le tirage du « *Populaire* » se maintient, mais les charges s'accroissent sans cesse.

Si l'on estime que le « *Populaire* » quotidien rend des services, il faut trouver les moyens de le faire vivre. Sans cela, le problème de la « Tribune Libre » sera vite résolu.

Le « *Populaire-Dimanche* » compte encore 53.000 abonnés. On gagne une centaine d'abonnements nouveaux par mois et on en perd davantage.

Comment expliquer cette perte ? D'abord, nous comptons beaucoup d'anciens dans notre Parti et nous enregistrons des décès. Les « économiquement faibles » sont également nombreux. Des camarades mis à la retraite voient leurs ressources diminuer considérablement.

Et puis, il y a les mécontents : 8 à 10 lettres par mois. Ce n'est pas grave.

On a tout fait pour recruter de nouveaux Abonnés ; des concours ont connu un certain succès.

Un sondage a été fait parmi les abonnés pour connaître leur avis. En général, leurs critiques, contradictoires, s'annulent.

Une « Tribune Libre » dans le « *Populaire-Dimanche* » pourrait causer beaucoup de dégâts.

Un effort nouveau doit être tenté pour recruter de nombreux abonnés. Toutes les idées que pourront soumettre les camarades à cet égard seront les bienvenues.

* * *

NOWINA (Seine) :

LE Parti doit garder à la fois le « *Populaire* » quotidien, même sur deux pages, et le « *Populaire-Dimanche* ».

Pour ce dernier, le prix de l'abonnement devrait être payé en même temps que la cotisation au Parti, et le Comité Directeur devrait décider qu'à partir du 1er janvier les Fédérations feront l'effort nécessaire dans ce sens. L'Abonnement au « *Populaire-Dimanche* » serait ainsi rendu obligatoire pour tous les Membres du Parti.

Quant au « *Populaire* » quotidien, si l'abonnement ne peut être exigé des camarades du Nord qui lisent « Nord-Matin », ou de ceux de Marseille qui lisent « Le Provençal », les 7.000 Citoyens socialistes de la région parisienne devraient tous y être abonnés.

On pourrait en outre demander aux Parlementaires, qui y ont intérêt pour leur propagande, à conserver le « *Populaire* » quotidien, par un sacrifice supplémentaire : 2.000 fr. par mois par exemple. Cela permettrait à René NAEGELEN de disposer d'un fonds de roulement de quatre millions par an.

* * *

Edouard DEPREUX (Seine) :

LE débat doit porter sur l'institution éventuelle d'une « Tribune Libre ». Celle-ci est souhaitable pour deux raisons :

— pour une raison intérieure au Parti,

— pour le rayonnement du Parti lui-même.

Il est désirable en effet que les Militants puissent être informés des positions des uns et des autres à égalité, avant de voter dans les Sections. On ne peut pas laisser ce soin à la presse non-socialiste qui déforme nos propos jusqu'à la caricature.

Majorité ! Minorité ! Lorsque je demandais, avec Guy MOLLET, aux camarades socialistes de ne pas recevoir les Délégués poujadistes, de n'avoir aucun rapport avec eux, j'avais bien l'impression que nous méritions tous deux le titre de minoritaires.

Le « Bulletin Intérieur » n'est pas suffisant, il compte trop peu d'abonnés.

La discipline du Parti, c'est l'unité de vote après discussion, après décision dans un Congrès souverain et, entre les Congrès, après décision des Conseils nationaux ou du Comité Directeur. Mais ce n'est pas le monolithisme dans la pensée.

La libre confrontation des opinions dans un Parti démocratique n'a rien de dangereux, elle est utile à la santé et à la défense du Parti.

Les difficultés créées par une « Tribune Libre » sont réelles, mais non insolubles : les excès sont dangereux et, pourtant, l'idée de censure et celle de « Tribune Libre » apparaîssent comme contradictoires.

Il ne s'agit pas de faire renaître des tendances permanentes avec des chefs de tendance qui, seuls, pourraient donner l'imprimatur pour la « Tribune Libre ». La solution proposée par ma motion n'est peut-être pas parfaite, mais elle semble la meilleure. Comme pour la Commission des Résolutions, chaque Congrès national pourrait élire à la proportionnelle une Commission composée de camarades qui veilleraient à ce que la « Tribune Libre » soit empreinte de fraternité socialiste.

Les excès ne sont pas toujours du même côté. Une majorité peut abuser du fait qu'elle est la force pour imposer uniquement sa pensée à elle, même sur les problèmes qui n'étaient pas à l'ordre du jour du Congrès, alors que majorité et minorité peuvent varier suivant les problèmes.

Il faut chercher à résoudre ce problème sans que cela puisse être considéré comme une victoire par les uns ou par les autres. Problème difficile parce qu'il ne peut même pas être résolu par une Motion. C'est un problème subjectif.

* * *

Guy MOLLET (Secrétaire général) :

C'EST un problème important, car, à travers une décision présentée d'une façon bénigne, on peut aboutir à des solutions mettant en cause l'existence même du Parti.

Le Parti serait insuffisamment informé ? Trop de camarades se réfèrent à des pays étrangers sans y être allés. Quels sont les Partis étrangers dont la documentation antérieure à une décision, à un Conseil national ou à un Congrès, est plus complète que la nôtre ?

Cependant nous devons chercher à faire mieux encore et à améliorer tous nos moyens d'information.

Il y a les méthodes orales, celles qui consistent à aller dans les Sections, dans les Fédérations. Davantage de camarades devraient se consacrer à ce travail de propagande, participer à des controverses instaurées dans les Fédérations.

Une autre méthode est celle qui a été suivie pour préparer les Congrès sur la Communauté Européenne de Défense.

Nous nous sommes imposés un Conseil National d'information, où des camarades délégués par leurs Fédérations ont pu dire tout ce qu'ils voulaient. Pris en sténo, le compte rendu a été imprimé, envoyé à 25.000 exemplaires dans toutes les Sections. A cela s'ajoutait le texte intégral de tous les documents officiels : traités, avenants.

Cela n'a pas empêché d'ailleurs certains camarades de poursuivre leur propagande à l'extérieur. On ne s'est pas contenté d'articles, on a participé à des réunions, au besoin avec des adversaires du Parti.

Cette méthode est à préconiser chaque fois que se pose un grand problème. C'est ce que l'on se propose de réaliser au sujet de la position du Parti devant les problèmes de l'Union Française. Une journée d'étude sera organisée avec les camarades du M.S.A. On imprimera le compte rendu, on l'enverra à toutes les Sections. Les camarades pourront ainsi se prononcer en pleine connaissance de cause.

Troisième méthode, l'information interne écrite comportant des prises de position. Elle est à retenir, bien qu'elle ne soit pas sans inconvénients sérieux. Il n'est pas facile de sélectionner. N'importe lequel des 120.000 Membres du Parti peut donner un texte, intéressant ou non. Et si, par malheur, les 120.000 s'y mettaient, cela poserait des problèmes redoutables de trésorerie.

Mais quel sera l'Organe désigné pour la publication ? Le « Bulletin Intérieur » destiné aux seuls Militants, ou « Le Populaire » quotidien et le « Populaire-Dimanche » vendus dans le public ?

« De quoi a-t-on peur ? » interroge DEPREUX, si l'on utilise ces deux derniers journaux pour accueillir la « Tribune Libre ».

Certes, ce que pensent les camarades minoritaires et ce qu'ils ne pensent pas, la France entière peut le savoir. Les tribunes ne manquent pas : presse, radio, télévision. L'information ne fait donc pas défaut.

Le danger, c'est qu'à travers la « Tribune Libre » ainsi conçue, on accule le Parti au retour à la tendance organisée. Ce système doit donc être écartée à mon avis.

Qu'à la veille d'un Congrès ou d'un Conseil National des camarades se réunissent à 10, 15 ou 20 pour réfléchir en commun sur un programme posé au Parti, en vue de présenter un texte aux délibérations des camarades, cela est utile et nécessaire. Autant cette méthode est saine et excellente avant la décision du Parti, autant il est mauvais que les camarades se réunissent le lendemain du Conseil National ou du Congrès, car ils n'ont plus que deux possibilités :

— ou bien se grouper pour faire appel de la décision prise la veille, c'est-à-dire entretenir en permanence cette espèce de guerre interne au Parti, dans laquelle nous userons nos efforts ;

— ou bien alors se grouper avec la volonté de continuer à être d'accord, même sur les problèmes qui se poseront demain et qu'ils ne connaissent pas encore aujourd'hui.

C'était cela les tendances d'avant-guerre, l'obligation d'être d'accord. Une discipline de tendance, maintenue par des arbitrages internes à la tendance, soudait celle-ci, en faisant un Parti dans le Parti. Pas un seul homme ayant eu des responsabilités qui n'ait dénoncé cela comme un danger.

Une Commission élue à la proportionnelle, suivant les positions adoptées sur un problème précis, serait appelée à choisir les papiers destinés à la « Tribune Libre » ? S'agissant de problèmes réglés, cela peut paraître simple ! ! Mais comment se déterminera cette Commission face aux problèmes nouveaux ?

Une Commission qui aurait été constituée en fonction des problèmes de la C.E.D. serait-elle qualifiée pour intervenir sur le problème algérien ?

Devenue permanente dans « Le Populaire » quotidien et « Le Populaire-Dimanche », la « Tribune Libre » ne peut d'ailleurs traiter obligatoirement le même problème.

La solution offerte n'est donc pas acceptable.

La seule chose possible, c'est de chercher à améliorer ce qu'on fait dans le « Bulletin Intérieur ». On peut multiplier les numéros, mais à la condition que le contenu porte sur les problèmes soumis à nos délibérations pour décision et non sur la décision précédente.

Le Conseil National doit connaître de grands sujets d'inquiétudes pour le Parti. Des camarades reconstituent une tendance. Des réunions se tiennent, peut-être à dates fixes, sur convocations, convocations adressées à des camarades choisis dans le Parti. Ceux-ci ont reçu d'abord un Bulletin ronéotypé, ils reçoivent maintenant un Bulletin imprimé qui leur demande de se réunir non seulement sur un problème qu'ils ont évoqué ensemble à un certain moment — celui de l'Algérie — mais pour étudier ensemble tous les problèmes posés ou susceptibles d'être posés au Parti.

C'est exactement la tentative fractionnelle.

Ce n'est pas dangereux pour l'instant, mais il existe un risque.

Si c'est vraiment par souci d'être mieux informé qu'on demande aujourd'hui au Parti d'améliorer les méthodes internes d'information, nous en sommes d'accord. Mais s'il s'agit d'un système pour donner plus de force à une organisation fractionnelle, alors, c'est non. A moins que le Parti n'en décide autrement !

Le vrai problème pour la bonne information intérieure du Parti, c'est beaucoup plus un problème moral qu'un problème d'organisation. Si vraiment on voulait renoncer à certains procédés, cela changerait le climat dans le Parti. Ne pourrait-on pas demander aux camarades minoritaires de respecter un tout petit peu la loi de la majorité ? Cela peut-il continuer que l'on soit tous les jours abîmés, salis, contredits avec des arguments trouvés dans une presse adverse, malheureusement alimentée par certains écrits et des déclarations des minoritaires ? Il est des torchons qui, à l'heure actuelle, traînent certains d'entre nous dans la boue et auxquels cependant des camarades éprouvent le besoin de collaborer ! !

Il faut donc recréer le véritable esprit fraternel dont commence à manquer notre Parti à l'heure présente.

* * *

Pierre COMMIN :

Nous vous proposons la Commission suivante pour étudier les « moyens d'assurer une plus grande liberté d'expression à l'intérieur du Parti » :

R. NAEGELEN (administrateur du « Populaire ») ; *B. CHOCHOY* (P.-de-C.) ; *BOUDET* (Seine-et-Oise) ; *Cl. FUZIER* (Seine) ; *A. NOTTEBART* (Nord) ; *RABIER* (Oran) ; *DEPREUX* (Seine) ; *R. HENRY* (Cher) ; *W. RAYNAL* (Oise) ; *PEYRASSOL* (B.-du-Rhône) ; *GAZAGNES* (Haute-Garonne).

Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

LE PRESIDENT :

Camarades, la séance est levée, reprise ce soir à 21 heures.

Coll. Fondation Jean Jaurès

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Soirée

Pierre COMMIN :

Pour la séance de ce soir, nous vous proposons le bureau suivant : Président : COFFIN ; Assesseurs : Th. ROMEO (A.-M.) *et DUPONT* (Manche).

Si vous en êtes d'accord, j'invite ces camarades à gagner la Tribune.

LE PRESIDENT :

Nous abordons maintenant le point 5 de l'ordre du jour :

« Examen de la situation politique intérieure et internationale ».

La parole est à P. Commin pour donner connaissance du rapport que devait nous faire notre camarade J.-R. GUYON.

Pierre COMMIN :

Nous avions demandé à notre ami GUYON d'introduire la discussion en apportant à cette tribune un certain nombre de renseignements et de considérations sur la politique économique et financière du Gouvernement Guy MOLLET au regard de la politique menée de 1952 à 1956. J.-R. GUYON, retenu, s'excuse. Il nous a envoyé son rapport.

Je vais donc vous donner connaissance de ce document qui est assez important, en m'excusant par avance si je ne lui donne pas le relief que n'aurait pas manqué de lui donner notre ami Jean-Raymond GUYON, qui l'a rédigé.

Pour apprécier avec exactitude la politique économique et financière du Gouvernement à direction socialiste, il est nécessaire de la rapprocher de la politique menée dans la période précédente qui va de 1952 à la fin de 1955.

La politique qui fut menée à cette époque se caractérise par sa facilité. Elle s'est simplement adaptée à des circonstances favorables. Rien n'a été préparé pour prévoir le cas où cette situation se modifierait. Les Gouvernements qui l'ont pratiquée ont laissée à leurs successeurs la tâche de tenir leurs promesses. Elle a abouti tout naturellement à la dissolution de l'Assemblée Nationale au moment où les faits inexorables allaient se charger de démontrer la faillite d'une telle politique.

En avançant la date des élections, les Responsables pouvaient partir en beauté. Le pays, mal informé, sans inquiétude, ne pouvait encore apercevoir les lézardes qui minaient la construction. On s'était uniquement soucié de les camoufler, de recrépir les murs au lieu d'en raffermir les fondements.

De 1952 à 1955, d'une manière générale, les équipements industriels se sont faiblement accrus.

Dans le cadre d'une certaine politique qui a été menée de 1949 à 1952, il avait paru sans doute indispensable de faire progresser la fabrication du matériel militaire. Il nous coûtait à tous égards des devises. Il eût fallu récupérer les devises ainsi perdues en accroissant, parallèlement à la production, la vente de biens susceptibles d'être exportés. On ne l'a pas fait.

En 1954, la guerre d'Indochine était terminée. Il se dégageait alors une capacité de production utilisable. De 1952 à 1955, le mouvement des capitaux et réserves des pays d'Outre-Mer vers la métropole est passé de 126 milliards à 265 milliards.

On n'a pas pu, ou voulu, utiliser cette marge exceptionnelle de capitaux supplémentaires pour développer l'appareil productif français, alors qu'il était temps encore. On n'a pas essayé, grâce à une politique fiscale appropriée, d'orienter l'activité économique vers l'exportation des capitaux français.

Comme dans les autres domaines, la politique fiscale fut toute de facilité. Alors que les revenus des particuliers ont augmenté pendant toute cette période, des allègements ont été apportés au calcul de la taxe proportionnelle. Non seulement celle-ci n'a pas suivi les mouvements du produit national, mais encore son rendement a fléchi considérablement. De 166 milliards en 1953, il est passé à 122 en 1955.

De multiples mesures de détaxation ont contribué à rendre plus difficile le problème de l'équilibre budgétaire au cours des années ultérieures.

D'autre part, de 1952 à 1955, les dirigeants d'alors ont cru devoir favoriser l'exportation de matières premières et de produits semi-finis, notamment le fer, la fonte, l'acier, l'aluminium, les ferrailles, le cuir et le bois. C'est au contraire l'exportation des produits plus élaborés qu'il convenait de stimuler.

Le rapport de la Commission Economique de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Europe, dès 1954, a souligné ainsi le caractère factice du progrès de nos exportations. Cette structure des exportations, y est-il écrit, est l'un des points faibles de l'économie française. Les exportations de denrées alimentaires de base et de matières premières essentielles sont plus exposées à des fluctuations de prix que les articles manufacturés industriels.

Passons à la structure de notre commerce extérieur, à sa répartition par zone monétaire. Sans doute, l'équilibre entre nos exportations et nos importations s'est amélioré pendant cette période sur la zone-dollar. Mais cette opération provient des ressources en dollars que les commandes militaires exceptionnelles, type « off shore », passées par les Etats-Unis, ont procuré à l'industrie du secteur public ainsi qu'aux Entreprises françaises privées.

D'autre part, le progrès de nos exportations expédiées vers les pays de l'Europe a coïncidé avec le fait que ces pays avaient presque entièrement libéré leurs échanges.

Dans ces conditions, on s'étonne moins que le taux de couverture de nos importations par nos exportations se soit amélioré.

Lorsqu'il a fallu enfin, vers avril 1954, reprendre la politique de libération des échanges, on n'y procéda que très timidement et très lentement. En outre, en même temps qu'on élargissait les contingents, on ajoutait à nos droits de douane, déjà fort élevés, des taxes temporaires de compensation allant jusqu'à 15 % de la valeur des marchandises étrangères, ce qui revenait, en réalité, sans le dire, à une dévaluation partielle du franc.

Il fallait résolument préparer une politique d'indépendance économique dès cette époque. L'affaire algérienne commençait à peser sur la situation. On n'osait pas prendre en ce domaine les graves décisions que les Socialistes n'ont pas craint, eux, d'assumer pour maintenir les liens entre l'Algérie et la France. On se rendait compte, sans doute, que de telles décisions étaient incompatibles avec le maintien d'une politique de facilité.

De plus, on pensait que l'Amérique continuerait à combler notre déséquilibre fondamental et à boucher les trous en versant chaque année, bon an mal an, de 500 à plus de 1.000 millions de dollars.

On pouvait pourtant prévoir cette disparition depuis le début de l'Aide, puisque l'Aide Marshall avait été accordée seulement pour hâter la reprise économique des pays européens épuisés par la guerre.

L'Aide américaine a permis à la France de redresser sa situation, d'augmenter son niveau de vie, mais elle n'a pas été pleinement utilisée pour permettre au pays d'exporter toujours davantage des produits manufacturés et de retrouver ainsi une indépendance économique dont elle bénéficiait autrefois dans toutes autres conditions.

Nous supportons actuellement les effets de cette politique de facilité qui, sous couleur de maintenir la prospérité générale, portait en germe toutes les difficultés que nous connaissons.

Pour y faire face, le Gouvernement à direction socialiste s'est efforcé, dès 1956, de réduire les charges de l'Etat et son déficit permanent. A cette fin il a pratiqué une politique d'économie, il a utilisé l'emprunt à long terme, il a agi par la fiscalité, il a restreint le crédit bancaire, il a développé enfin les exportations pour diminuer le déficit de nos échanges avec l'étranger.

Le premier soin du Gouvernement socialiste, dès son arrivée au pouvoir, fut de prendre un certain nombre de mesures d'économies afin de réduire le chiffre de l'impasse budgétaire. Cet effort de compression s'est exercé tant sur le budget de reconstruction que sur les dépenses militaires et sur les mesures nouvelles demandées au titre du fonctionnement des services en 1956. Le résultat fut 159 milliards d'économies.

Il en fut de même pour le budget de 1957. Le budget général, tel qu'il avait été établi par les Services, fut présenté au Parlement, réduit, sans publicité tapageuse, mais avec ténacité, de 365 milliards.

Il faut ajouter à ce chiffre les 250 milliards de crédits bloqués et transformés ultérieurement en économies. C'est donc, d'une part, 159 milliards d'économies qui furent effectuées en 1956 sur les dépenses prévues par le budget reconduit en 1955, et 615 milliards d'économies qui furent réalisées sur le budget de 1957.

Les compressions ainsi opérées avaient pour objet, sans compromettre les dépenses indispensables ni porter atteinte aux grands objectifs nationaux, de supprimer ou de diminuer des charges qui étaient sans doute pour beaucoup justifiées mais que la situation conduisait à écarter.

Dans le même esprit, le Gouvernement a demandé au Parlement le vote d'impôts dont le rendement a pu être évalué à 136 milliards en 1956 et à 290 milliards pour 1957. La politique de rigueur financière et l'appel à la contribution nationale ont été les conditions d'une politique générale. Son but était de mener de front la pacification en Algérie et l'expansion dans la stabilité, sans oublier l'amélioration du sort des vieux travailleurs.

Le Fonds des Vieux a été financé par l'impôt et, par conséquent, n'a pas aggravé le déficit.

Pour 1957, ne pouvant plus recourir à l'emprunt qui avait rapporté 400 milliards en 1956, le Gouvernement G. MOLLET a proposé 150 milliards d'impôts nouveaux. Ils lui furent refusés et le Ministère fut renversé au sujet de la suppression de la décote, parce que, Gouvernement à direction socialiste, il s'efforçait de diminuer la fiscalité indirecte et, du même coup, augmentait la pression des impôts directs.

Ce Gouvernement osait en effet entreprendre la suppression de la décote sur les stocks en plus-value, disposition fiscale créée en 1952. Il prétendait retirer au patronat un avantage dont les industriels entendaient se servir comme d'une véritable échelle mobile-matière.

L'ensemble de ces mesures manifeste l'effort d'austérité devenu nécessaire que le Gouvernement Guy MOLLET a accompli.

Pendant cette période, nos exportations vers l'étranger ont sans doute légèrement diminué par rapport à 1955. Mais il ne faut pas oublier qu'en 1955 les ventes à l'étranger de produits agricoles, celles de matières premières et de produits demi-finis, avaient gonflé le chiffre de nos exportations. Cette année, la moyenne mensuelle de nos exportations vers l'étranger avait été de 97 milliards par an. En 1956, le gel nous a transformé d'exportateurs en importateurs de produits agricoles.

Pour répondre aux besoins de notre industrie en expansion, nous avons freiné nos ventes de matières premières et de demi-produits, sidérurgiques notamment. Aussi il ne faut pas s'étonner que la moyenne mensuelle de nos exportations soit descendue à 92 milliards par mois en 1956.

Ensuite, les circonstances étant devenues plus favorables, nos efforts ont reçu leur récompense ; la moyenne mensuelle de nos exportations a remonté remarquablement la pente. Dans les six premiers mois de 1957, cette moyenne s'est élevée à 101 milliards ; ce chiffre n'a jamais été atteint depuis.

A la suite des conventions d'exportations passées par le Président Ramadier avec l'industrie automobile, le chiffre des exportations de cette industrie, qui était de 29 milliards en 1955, est passé à près de 60 milliards en 1957.

En dépit d'épreuves particulièrement difficiles, le Gouvernement à direction socialiste a tenu seize mois; dans son activité générale il n'a jamais séparé l'un de l'autre l'économique et le social. Il n'a pas oublié les vieillards ; plus que le maigre secours qu'il a pu, non sans mal, leur faire attribuer, c'est le droit permanent à une retraite qu'il a introduit dans la législation.

Il n'a pas non plus négligé les jeunes qui, comme tous les salariés, ont été heureux de pouvoir bénéficier d'une semaine de congé supplémentaire.

Quand les Socialistes ont eu la direction des affaires, ils n'ont pas hésité à courir un grand risque, celui de mécontenter les travailleurs en essayant de sauver la France et son économie. Les salariés s'étaient habitués à des rendez-vous de salaire périodiques. Les Socialistes n'ont pas admis une hausse générale des salaires, à laquelle tout le monde s'attendait, y compris le patronat. Nous savions d'expérience que ces avantages sont illusoires quand ils sont absorbés par les hausses des prix qui suivent inexorablement.

Les Socialistes avaient pour dessein de préserver le niveau de vie des travailleurs par une politique de maintien des prix que beaucoup regrettent aujourd'hui. Ce dessein, ils l'ont accompli : ils ont bloqué les prix et ce blocage fut réel, particulièrement pour les articles industriels, ce qui n'alla pas sans luttes et sans difficultés.

Le Gouvernement, enfin, s'est efforcé de rendre plus équitable la répartition des revenus entre tous les citoyens, en songeant particulièrement aux plus défavorisés. C'est à l'impôt direct qu'il a eu recours de préférence. Il a essayé, comme il a été dit, par une fiscalité appropriée, de faire participer à un effort collectif d'austérité tous ceux qui avaient profité amplement de la politique suivie pendant les années précédentes.

On n'a pas pardonné cette tentative au Socialisme.

Nous avons vu comment la politique économique et financière du Gouvernement Guy MOLLET a marqué un tournant, sous la conduite persévérante et laborieuse de notre camarade RAMADIER.

Le premier semestre de 1957 a répondu aux espérances de cette politique ; il faut le proclamer bien haut. Grâce à ce Gouvernement, l'idée d'expansion économique a pris enfin le sens qu'elle aurait dû avoir et qu'on a négligé de faire connaître à la Nation.

* * *

MARCCEONI (Corse) :

NOUS avons pour le Parti, nous, en Corse, particulièrement, de la reconnaissance et de l'amitié. En effet, c'est au Parti que nous devons une véritable révolution en Corse, c'est-à-dire le plan d'équipement agricole et touristique. Nous lui en sommes très reconnaissants. C'est une véritable révolution et, si le plan est appliqué, la Corse sera délivré de sa misère économique et, par conséquent, de ses servitudes politiques.

C'est donc pour nous une véritable révolution et nous sommes reconnaissants à RAMADIER, car c'est lui qui a considéré la Corse comme une région naturelle et l'a inscrite sur le plan national d'équipement.

Nous devons aussi une reconnaissance toute particulière à la direction du Parti car, depuis deux ans, elle nous a envoyé des Militants qui sont venus, qui ont fait le tour de notre île, qui ont vu nos misères et qui ont vu en même temps notre foi. Je citerai Chochoy, Pierre Herbaut, et j'en oublie...

En plus de cela, sur le plan national, nous nous inclinons devant la hardiesse, le courage, l'intelligence du Gouvernement Guy MOLLET. Et cependant, vous avez lu notre Motion, nous faisons des réserves sur sa politique.

Nous faisons des réserves sur la participation.

Nous aurions voulu, déjà l'année dernière, qu'on sache bien que si on nous renversait, nous ne participerions à aucun autre Gouvernement.

Si nous avions dit cela l'année dernière, on ne nous parlerait pas de cette crise du régime qui nous oblige à faire des compromissions avec les Partis de droite et, notamment, avec les « Indépendants » qui nous ont renversés ; il n'y aurait pas eu toutes ces intrigues.

S'il faut une pause, laissez la faire. Il n'y a pas de crise du régime. Si un Gouvernement se forme sans nous, il peut fonctionner car nous lui apporterons notre investiture — ils ont voté pour nous pendant seize mois, nous voterons pour eux, à condition, évidemment, qu'ils ne détruisent pas ce que nous avons édifié et les réformes auxquelles nous tenons.

Il n'y a de crise de régime que parce que nous nous prêtons à des combinaisons et que nous laissons espérer que nous entrerons dans ces combinaisons.

Nous proposons dans notre Motion des choses simples : nos Ministres sont maintenant dans le Gouvernement Gaillard, ils n'y resteront pas longtemps, mais nous ne les retirerons pas pour le moment, la crise viendra sans nous et ensuite, s'il y a une crise on nous offrira encore le pouvoir.

Disons nettement que nous ne l'accepterons qu'avec un Gouvernement homogène. Un Gouvernement homogène se forme en 24 heures, il n'y a pas besoin de négociations ; en 24 heures il est formé, si on le veut, ou il tombe, et vous n'avez pas ces longues crises qui ont fait croire à un certain moment que le régime était vraiment en danger.

C'est l'appel que je vous lance et, pour cela, je vous demande d'abandonner toutes vos positions et de vous rallier à la Motion de la Corse.

* * *

WEILL-RAYNAL (Oise) :

MES chers Camarades, l'objet de ma très courte intervention est d'utiliser cette séance de nuit pour traiter, au nom d'un certain nombre de camarades, un problème très particulier, mais très actuel : il s'agit des négociations actuellement en cours avec le Maroc et avec la Tunisie.

La Fédération de l'Oise m'a chargé de déposer une Motion invitant le Comité Directeur à faire connaître au Gouvernement comment le Parti Socialiste conçoit une politique générale, commune à tous les pays d'Outre-Mer de la zone franc dans le domaine financier, économique et social, avec ses conséquences particulières à l'égard du Maroc et de la Tunisie, afin que, dans les négociations actuellement engagées avec l'un et avec l'autre Etats, on s'inspire de ces principes. Notre texte tend à ce que le Parti Socialiste ne soit pas écarté des négociations en cours avec le Maroc et la Tunisie.

* * *

LE PRESIDENT :

Camarades, la séance est levée et sera reprise demain matin, à 9 h. 30.

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

Matinée

La séance est ouverte sous la présidence de Maurice DEIXONNE (Tarn), *Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale ; Assesseurs : PRINTEMPS* (Ardèche) ; *LE FOLL* (Côte-du-Nord) ; *Ch. HERBERT* (Vendée).

LE PRESIDENT :

Je déclare ouverte la quatrième séance du C.N. ; la discussion se poursuit sur le débat de POLITIQUE GENERALE, intérieure et internationale.

La parole à notre camarade Lamarque-Cando.

LAMARQUE-CANDO (Landes) :

LA Fédération des Landes a voté constamment contre la participation, mais nous n'admettons pas certains reproches faits à des Camarades du Parti, parce que les résultats d'une participation décidée par la majorité ont été décevants ; ce n'est pas à nos dirigeants qu'il faut adresser des reproches, mais à M. GAILLARD et à ses partenaires, les « Indépendants ».

Si la majorité du Parti avait voté la participation, c'est qu'elle pensait que le régime était en danger. La Fédération des Landes a pensé que cette situation existait depuis les élections générales du 2 Janvier 1956 ; elle a constamment eu le souci de liquider une Assemblée dangereuse. C'est pourquoi elle approuve aujourd'hui la Fédération du Nord, qui assortit sa menace de non-participation d'une demande de dissolution, précédée par le vote d'une loi électorale nouvelle. Car il serait imprudent de révoquer la participation et de provoquer une nouvelle crise sans prévoir ce qui la suivrait :

Le Parti Socialiste veut éviter d'être obligé de s'allier avec la droite ou de s'allier au Parti Communiste : la composition de l'Assemblée risque de nous mener à la catastrophe ; la prochaine crise, si nous n'en préparons pas l'issue à l'avance, peut placer le régime devant les pires dangers.

Or la tâche de ce Conseil National, ce n'est pas de faire des procès à certains camarades sur la base d'exégèses des Motions de Toulouse ou de Puteaux, c'est de préparer l'avenir, de ne pas se laisser surprendre par les événements. Concernant la politique sociale, concernant l'Algérie, on oublie trop les résultats obtenus, grâce à son action personnelle, par Guy MOLLET, Chef d'un Gouvernement de minorité ; mais ce serait se faire beaucoup d'illusions de penser qu'on puisse faire adopter désormais à cette Assemblée le plan GAZIER sur l'assurance-maladie, la réforme de l'Enseignement, la loi-cadre agricole de Kléber LOUSTEAU ou la réforme fiscale. C'est pourquoi la Fédération des Landes a été à la fois pour la confiance dans les dirigeants du Parti Socialiste et contre la participation ; le principe même de la participation pourrait faire un jour l'objet d'un examen utile dans une Assemblée du Parti.

Mais l'avenir immédiat nous demande surtout de nous préoccuper d'un très grave problème, celui de la réforme des institutions, car il est évident que le régime fonctionne très mal et que cette situation risque de nous conduire à la catastrophe. Le problème n'a cessé de préoccuper Léon BLUM depuis la réforme gouvernementale de 1919 jusqu'au livre à « L'Echelle Humaine », écrit par lui, pendant l'occupation, dans sa prison.

Or le Parti Socialiste, depuis 1946, depuis qu'il a voté une constitution qu'on a, hélas, dénaturée, semble incapable de toute initiative et de tout effort d'imagination : toutes les réformes institutionnelles ont été proposées par d'autres, toutes sont réactionnaires et mauvaises, et toutes ont été votées par le Parti Socialiste. Nous avons voté pour l'élection du Sénat, le retour au régime de la IIIme République, et il nous a valu immédiatement un Sénat réactionnaire. Nous avons voté la suppression de la majorité constitutionnelle pour désigner le Président du Conseil : retour à la IIIme. Présentation des Ministres : retour à la IIIme. Navette accordée au Sénat : on en voit aujourd'hui les beaux résultats. Nous avons, en réalité, la Constitution la plus réactionnaire de l'Europe Occidentale : toutes les deuxièmes Assemblées, quand elles ont vraiment des pouvoirs, sont élues au suffrage universel.

Nous avons la Constitution la plus réactionnaire, mais aussi, maintenant, à cause de toutes ces réformes, la plus boiteuse et la plus incohérente. Est-ce que maintenant, à la Table Ronde, les Socialistes vont suivre ceux qui réclament le retour à la Constitution de 1875 ? Et, pour compléter ce bouquet, on nous propose le retour au Scrutin d'arrondissement à deux tours d'avant-guerre, dont on a pu apprécier les résultats concernant l'instabilité ministérielle, la multiplicité des Partis, l'incapacité des Parlements ? Est-ce que les camarades seraient insensibles aux leçons de notre histoire et insensibles aussi aux leçons de la géographie, car dans aucune Démocratie du monde il n'y a de scrutins à deux tours ? Il est reconnu partout comme mauvais. Ecoutez ce qu'écrivait à ce sujet Léon BLUM dans « Le Populaire », en 1946 :

« Je ne conçois pas comment on pourrait, du scrutin « d'arrondissement, tirer une majorité homogène, qui « n'existe pas, d'ailleurs, dans le pays. Quel que soit le « système électoral qui l'aura formée, l'Assemblée de demain « sera divisée en Partis multiples, dont aucun ne peut « prétendre à la majorité absolue. Contrairement à l'appa- « rence — j'invite nos camarades (écrit Léon Blum) *à bien « réfléchir là-dessus, — les coalitions parlementaires, et, à « plus forte raison, les coalitions gouvernementales, ne sont « valables qu'entre des Partis qui possèdent, les uns vis-à- « vis des autres, une pleine indépendance électorale, ce qui « doit exclure tout régime comportant des formes de cartels « de premier tour ou des désistements réciproques de bal- « lottage ».*

Ce qui doit exclure par conséquent aussi bien les apparentements que les marchandages du deuxième tour. Si nous voulons conserver l'homogénéité de notre Parti, que l'on prenne garde au danger du scrutin à deux tours.

Alors nous demandons que, sur un problème aussi grave que celui de la réforme des institutions, le Parti veuille bien entreprendre une étude sérieuse, pour aboutir au moins à un Conseil National. Il n'est pas admissible qu'un tel problème, qui conditionne l'existence même de la Démocratie française, et aussi celle du Parti Socialiste, soit traité à la sauvette. Nous demandons avec insistance qu'on veuille bien prévoir un Conseil National spécialement destiné à l'étude de ce problème important. Nous le demandons, parce que le Parti Socialiste doit être capable d'imagination et d'audace et que, seul, il peut sauver la Démocratie française en péril. Pour que le Parti Socialiste puisse le faire, il doit préserver sa puissance, et, pour préserver sa puissance, il doit préserver son unité.

ROUX (Loiret) :

DES 1956, la Fédération du Loiret avait émis quelques réserves sur l'enthousiasme avec lequel on semblait avoir accueilli le résultat des élections. Cependant le Parti s'étant engagé dans la vie gouvernementale, nous lui avons apporté notre soutien entier. Aujourd'hui, j'apporte l'avis de ma Fédération sur la situation présente, et en particulier sur la situation intérieure.

Nous avons constaté que nous avions un Gouvernement qui allait des Socialistes à la Droite ; on pratique dans le domaine économique un laissez-aller qui aboutit à faire peser sur le peuple des charges très lourdes ; on ajourne les réformes que nous avions proposées, même quand ce sont des réformes gratuites ; il y a enfin un très fort courant antiparlementaire qui approche d'une crise de régime.

De ces constatations, mes camarades ont tiré une ligne de conduite pour le Parti. Le Gouvernement qui va des Socialistes à la Droite, c'est « l'Union nationale » ; nos camarades n'en veulent pas. En 1951, nous protestions contre les alliances avec le M.R.P. Maintenant on cohabite avec les « Modérés », que dans notre Fédération on a toujours appelés la Droite ou la Réaction. C'est contre eux que nous nous sommes battus en 1956. Et maintenant on se trouverait cohabiter avec eux ?

Non, la Droite n'est pas si bête, si on se place à son point de vue ; elle sait jouer de notre sincère désir de préserver le régime républicain ; et d'autre part, aujourd'hui, par la hausse du coût de la vie, elle annule toutes les améliorations sociales qu'on avait pu apporter en 1956.

Et puis, l'on commence à nous charger de tous les méfaits : la crise financière, la crise politique, c'est notre faute ! Un jour, on nous reprochera les déceptions d'Algérie. Et on nous arrache concession sur concession. Du Gouvernement de minorité, nous sommes arrivés au Gouvernement d'union.

Le problème le plus angoissant est celui de la hausse du coût de la vie, contre lequel nos Sections pensent qu'on ne lutte pas sérieusement. Et la C.G.T. frétille d'aise devant cette crise. Est-ce le Gouvernement actuel qui est capable d'agir à l'égard de ce problème ? Nous ne le pensons pas.

On nous dit : il y aura crise du régime si nous quittons le Gouvernement ? Nous ne pensons pas qu'il y ait des dangers. Mais comment y faire face ? Par la dissolution ? Notre Fédération n'y est pas favorable, car, lorsqu'on s'engage dans la crise de dissolution, on risque de provoquer des dissolutions successives, qui mènent précisément à la crise de régime. On parle de dissolution après le vote d'une loi électorale : croyez-vous sérieusement que cette Assemblée est capable d'en inventer une ? Et quel scrutin veut-on : scrutin d'arrondissement, système majoritaire, représentation proportionnelle ? Quand on connaît les décrets parlementaires sur les réformes électorales et les positions respectives du Parti, on peut avoir des doutes sur l'issue.

De même, on croit très peu, dans les Fédérations, au succès de la réforme de la Constitution. Ce que le Pays veut, c'est qu'on aborde le véritable problème, celui du coût de la vie ; ce que les Fédérations veulent, c'est que le Parti soit fort, au cas d'une crise de régime possible. Au lieu d'essayer d'éviter cette crise de régime par des concessions, comme les Camarades de la Direction du Parti, nous pensons que notre Parti en a fait assez, et même trop. Il faut que nous reprenions au plus vite notre liberté, que nous mettions fin à ce Gouvernement d'Union Nationale, que nous défendions avec âpreté le pouvoir d'achat des masses ; c'est le moyen de remplir l'objet essentiel : maintenir intacte la force de notre Parti.

GUILLEMOTEAU (Alpes-Maritimes) :

JE souhaite que l'exposé sur la situation financière et économique, établi par J.R. GUYON, Secrétaire d'Etat au Budget, et lu à la séance du samedi soir par Pierre COMMIN, soit adressé aux Fédérations. Je voudrais, de même, que l'on informe les Fédérations de la controverse financière qui s'est établie dans le journal « Le Monde » entre M. Edgar FAURE et notre ami LEENHARDT, Rapporteur général de la Commission des Finances. M. Edgar FAURE prétend avoir laissé en décembre 1955 une situation financière florissante et déclare qu'il suffit de distinguer entre un budget ordinaire, payé par l'impôt, et un budget extraordinaire d'investissements couvert par l'emprunt ou par l'épargne ; LEENHARDT a montré combien, à notre époque, une simple distinction comptable est artificielle. De même, concernant le stock de devises fortes constitué par M. Edgar FAURE, LEENHARDT a établi qu'il était dû à des ventes anormales de blé, de charbon et de produits d'acier semi-finis qui ont manqué en 1956 et qu'il a fallu racheter en épuisant la réserve de devises. Il importe qu'une telle argumentation puisse être utilisée par nos Camarades dans leurs controverses avec nos adversaires.

(*Passant à l'examen des textes de certaines Sections, l'orateur trouve injustes ceux qui reprochent au Secrétariat Général du Parti une politique ne constituant que l'application des décisions prises par les Congrès ou les Conseils Nationaux. Il fait appel à l'esprit de compréhension et de camaraderie des représentants de la minorité*).

BORRA (Bône) :

SANS méconnaître les dangers d'une participation à un Gouvernement de coalition, la Fédération de Bône a mesuré surtout le péril que présentait la vacance prolongée du pouvoir, et, en particulier, la nécessité de continuer l'action entreprise en Algérie par les Socialistes.

Nous avons pu récemment échanger nos constatations et nos réflexions avec celles des Délégués de l'Internationale qui terminaient leur voyage en Algérie ? Ils nous ont demandé si cela allait mieux. Il y a d'abord la réforme communale : des milliers de Français musulmans n'ont pas hésité à risquer leur vie journellement pour faire l'apprentissage de la vie politique dans leurs Communes. D'autre part, quelque 80.000 soldats-citoyens ont pris le fusil que leur a donné la France pour défendre leurs concitoyens. Il y a aussi la participation nouvelle de tous les éléments musulmans à l'activité économique ; la circulation est normale dans les régions de l'Algérie qui, hier encore, étaient considérées comme particulièrement dangereuses.

Nos camarades de l'Internationale nous ont demandé si la population musulmane et la population européenne d'Algérie avaient été fortement impressionnées par le vote de la Loi-cadre. Sans doute la Loi-cadre a une tache originelle, celle d'avoir été votée par une Assemblée où l'Algérie n'a plus de représentant. Mais pour l'apprécier, il faut rappeler la consternation qui s'était emparée des Musulmans après le rejet de la première Loi-cadre. La Loi-cadre votée est caractérisée par sa nature évolutive ; les Assemblées des Communautés sont purement consultatives ; les Assemblées élues au collège unique tranchent en dernier ressort : c'est la grande novation.

Les camarades de l'Internationale ont demandé si l'Algérie ne constituera pas pour la France un fardeau insupportable, lorsque les 9 millions d'Algériens seront devenus 20 millions. Nous répondîmes que l'Algérie s'équipe et qu'elle produit. Il y a les immenses perspectives sahariennes. Un industriel important apportait son propre témoignage : les ouvriers musulmans, payés raisonnablement, modifient d'une façon totale leur genre de vie, pour le logement, la nourriture, l'habillement ; la polygamie dis-

paraît, la natalité diminue. D'autre part, la prospérité de la métropole et celle de l'Algérie sont liées l'une à l'autre. Enfin, nous avons montré à nos camarades anglais qu'il n'y avait aux Indes que 100.000 Britanniques perdus au milieu de 350 millions d'Indiens, tandis qu'en Algérie, 1 million 200.000 Français d'origine européenne habitent auprès de 8 millions de Français Musu'mans : les premiers se sentent chez eux en Algérie autant que les seconds, et nous espérons bien rebâtir demain la bonne entente des populations. Somme toute, ce voyage des Délégués de l'Internationale aura été utile, et il est à l'honneur du Parti Socialiste de l'avoir provoqué.

Le grand mérite du Parti est aussi d'avoir bâti dans la tempête. Mais il faudra dans l'avenir sanctionner les fautes et les défaillances ; j'ai recommandé à Robert LACOSTE d'avoir ses Envoyés spéciaux à travers le pays, qui verraient, entendraient et le renseigneraient. A cet égard, les Sections socialistes ont un grand rôle à jouer et elles devraient avoir plus de contacts entre elle au sein de leurs Fédérations.

En terminant, je veux dire la gratitude de ma Fédération et de tous les Républicains d'Algérie au Parti qui, seul, a su définir une politique et aux hommes qui l'ont appliquée : Guy MOLLET, Christian PINEAU, Robert LACOSTE. Aujourd'hui, je demande aux camarades d'avoir confiance : grâce au Parti, l'Algérie s'émancipera dans le cadre de l'Union Française.

⁂

CASSAGNES (Gironde) :

POUR la Fédération de la Gironde, la participation de Ministres socialistes au Gouvernement de M. GAILLARD est un acte de raison et non pas de sentiment. Le désir de tous les Socialistes serait de retourner à l'opposition ; mais, dans la répartition actuelle des voix à l'Assemblée Nationale, il y a impossibilité de former un Gouvernement sans la participation des Socialistes.

Aussi bien l'attitude des Ministres socialistes n'a-t-elle pas été de simple acquiescement mais, étant donnée l'opposition de pensée avec d'autres Ministres, ils ne peuvent obtenir que des solutions de compromis ; c'est, d'après l'expérience de notre Fédération, ce que comprennent très bien ceux à qui nous expliquons notre attitude.

Toutefois nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle et nous demandons que le Parti consacre ses efforts à tenter de modifier la situation actuelle. Il y a incontestablement une crise de régime. La première cause est d'ordre politique : c'est l'instabilité gouvernementale. Alors que le fait d'être nommé pour six ans et d'être susceptible de voir renouveler son bail donne à un Maire l'autorité nécessaire sur son administration, on n'a pas compris encore cette nécessité à l'échelle nationale.

La seconde cause est d'ordre économique et financier : la hausse continue des prix, soumise au libéralisme et à la spéculation, notamment dans le domaine alimentaire, et qu'aggrave, il faut bien le dire, la surenchère entre Organisations syndicales rivales.

Concernant la cause politique de la crise, il faut prévoir de nouvelles élections prochaines, et, s'il le faut, en prendre l'initiative. Mais avec quelle loi électorale ? Avec la même, comportant sans doute une Assemblée Nationale présentant la même composition qu'aujourd'hui ? Essayons de faire passer notre proposition de loi électorale, mais, si elle n'était pas votée — ce qui est possible — devant l'opposition des « Communistes », du M.R.P. et des Poujadistes, alors il faut prévoir que le Parti Socialiste utilisera tous les moyens pour retourner la loi électorale contre ceux qui travaillent contre le régime. Il y a aussi une réforme constitutionnelle à opérer, et je crois que notre Comité Directeur et notre Groupe Socialiste parlementaire en ont fait une bonne étude.

En conclusion, il importe que, devant la gravité de la crise financière, économique, politique et morale, le Parti montre qu'il n'y a pas d'autres so'utions que les solutions socialistes, et c'est sur son propre programme qu'il doit se battre.

⁂

MASCOMERE (Hte-Vienne) :

LE malaise qui règne dans notre Parti vient de ce que la vie du Parti se confond trop avec la vie parlementaire et l'activité du Gouvernement. Lorsque Léon BLUM a pris le pouvoir, en 1936, il n'a eu qu'à appliquer un Programme que le Parti avait discuté pendant des années. Aujourd'hui, si nous prenions le pouvoir, aucun de nous ne sait ce qui se ferait demain et Guy MOLLET, en janvier 1956, nous adjurait de ne pas lui imposer de programme.

Le rôle propre du Parti, c'est de mettre au point le programme que nous appliquerions si nous étions assez forts. Et il est possible de recréer un vaste mouvement d'opinion parmi les travailleurs de ce pays en proposant quelques mesures très simples et pas nécessairement coûteuses.

Ce qui caractérise la situation des travailleurs aujourd'hui, c'est l'inégalité de la situation des différentes catégories : certains sont très bien payés, d'autres n'ont que des salaires de famine ; certains ont la sécurité de l'emploi, d'autres craignent sans arrêt le chômage ; certains ont droit à une retraite, d'autres n'ont droit à rien ; même si deux ouvriers font le même travail, mais l'un chez un petit patron et l'autre dans une grande Entreprise ou comme Fonctionnaire, la différence de situation est considérable. C'est cette situation qui mécontente le plus les ouvriers, et nous devrions actuellement avoir pour premier point la réalisation d'une véritable Démocratie sociale, en exigeant pour tous les travailleurs les mêmes conditions d'emplois. Et pour égaliser la situation entre la grande et la petite industrie, on pourrait, comme on a créé une caisse de compensation des Allocations familiales, concevoir une caisse de compensation des salaires.

Un second point doit attirer l'attention. Il est entendu que la France doit produire pour exporter. Mais, à cet effet, on nous oriente vers une politique de restriction de la consommation, dont les petits sont les victimes. L'expérience montre, au contraire, que le meilleur moyen pour abaisser les prix de revient, c'est de pratiquer une politique de production de masse, de sorte qu'au lieu de restreindre le marché intérieur, nous devrions demander qu'on le développe au maximum par une politique des hauts salaires ; c'est ainsi qu'on a sauvé l'économie américaine lors de sa grande crise.

Voilà les deux points que je voulais signaler. C'est en proposant des buts précis à nos camarades qu'ils retrouvent leur ardeur et leur enthousiasme.

⁂

JAQUET (Seine - Ministre de la F.O.M.) :

IL est nécessaire que ce débat aboutisse à une décision sans équivoque. Pour vous permettre de faire un choix, je vous apporte un certain nombre d'informations sur les délibérations gouvernementales au cours de ces dernières semaines.

Je rappelle que le dernier Conseil National s'était tenu au terme d'une longue crise ministérielle, où successivement avaient échoué M. PINAY et Guy MOLLET. Il ne restait que la possibilité d'un Gouvernement présidé par un M.R.P. ou par un Radical, mais aucun ne se constituerait sans une participation socialiste. Aussi bien la crise durait depuis plusieurs semaines ; le mépris grandissait à l'égard du Régime, mépris plus dangereux encore qu'une révolte ouverte. C'est dans ces conditions que la

participation a été votée à une faible majorité : la division du Parti en deux fractions presque égales reflétait l'incertitude que nous ressentions tous au fond de nous-mêmes. Nous savions tous les inconvénients d'une participation sur un programme forcément assez imprécis au sein d'une équipe élargie. Ils n'allaient pas tarder à se préciser, non sur le projet de Loi-cadre relatif à l'Algérie, car très vite la plupart des Groupes s'étaient mis d'accord pour reprendre le premier projet légèrement modifié, mais sur le problème économique et social.

Le projet financier fixait quatre chiffres pour l'exercice 1958 : 100 milliards d'économies, 100 milliards d'impôts nouveaux, mais aussi, pour le budget 1958, 5.200 milliards comme plafond des dépenses et 600 milliards comme plafond d'impasse.

Nous avons accepté sans réticence le maximum fixé pour l'impasse, nécessaire pour la lutte contre l'inflation et pour le succès d'un Emprunt extérieur absolument indispensable. Par contre, nous faisions quelques réserves sur le plafond de 5.200 milliards de dépenses ; nous pensions qu'elles pourraient être augmentées, à condition d'être financées par le surplus. Or, très vite, nous avons vu apparaître deux difficultés, la première au sujet des prix alimentaires, la seconde concernant les Fonctionnaires.

Guy MOLLET et RAMADIER, en 1956, lorsqu'ils se trouvèrent devant une première poussée des prix, ont pensé qu'il fallait s'y opposer par tous les moyens, et l'on voit aujourd'hui le danger qu'une telle hausse des prix présente. Une première brèche avait été faite, sous le Gouvernement BOURGES-MAUNOURY, à la politique du maintien des prix, lorsqu'il décida de supprimer les subventions pour la Régie Autonome des Transports Parisiens et la Société Nationale des Chemins de Fer, mais, en fait, l'offensive violente est venue, il y a quelques semaines à peine, dans le Gouvernement GAILLARD.

Un matin, au Conseil des Ministres, nous nous sommes trouvés devant l'annonce de la suppression totale de toutes les subventions et détaxations pratiquées par les Gouvernements précédents : elle aboutissait à 80 milliards d'économies, mais nous nous sommes opposés à cette mesure, car elle eût provoqué une nouvelle vague de hausses. On nous a dit : si vous la refusez, vous acceptez une aggravation du déficit de plusieurs dizaines de milliards, car comment voulez-vous qu'on finance cela ? Nous avons répondu : ou des économies nouvelles, s'il est encore possible d'en trouver, à condition qu'elles n'atteignent pas des investissements rentables, ou bien un nouveau train d'impôts, c'est-à-dire d'impôts directs, judicieusement choisis.

On nous a traités alors, au Conseil des Ministres et dans la presse, de maniaques de l'impôt. Mais, dans le fait, nous avions à choisir entre deux formes d'impôts : directs ou indirects, car la suppression des subventions et détaxations équivalait à de véritables impôts de consommation, et, dans le cas où des impôts seraient nécessaires, nous préférions des impôts directs.

Le deuxième combat que nous avons livré a concerné les Fonctionnaires. Il faut reconnaître leur patience et remercier essentiellement nos amis de « Force Ouvrière », qui ont mené un combat très difficile. Au sein du Gouvernement Guy MOLLET, il y avait eu un accord aux termes duquel le 1er janvier 1958 le traitement de base des Fonctionnaires devait être porté à 200.000 frs. Mais cet accord ne pouvait être intégralement respecté que si les prix restaient stables et si une augmentation plus forte du secteur semi-public ne venait pas créer un nouveau déséquilibre entre ce secteur et la Fonction Publique. Or, d'une part, les prix avaient monté, d'autre part, à la suite d'une grève d'avertissement, M. RIBEYRE, Ministre de l'Industrie et du Commerce, avait accepté d'accorder aux Employés de l'Electricité de France un pourcentage d'augmentation de salaires, le même que celui qui était prévu pour les Fonctionnaires, mais complété par une prime pour la fin de l'année 1957, qui atteignait, pour les salaires moyens, environ 100.000 frs. Dans ces conditions, les Fonctionnaires réclamaient un traitement de base de 220.000 frs pour le 1er janvier.

Le Ministre des Finances et le Président du Conseil proposaient le chiffre de 210.000 frs pour le 1er avril ; nous avons déclaré que le chiffre valable était 220.000 frs et que, s'il n'était pas possible de le donner au 1er janvier, il fallait au moins qu'il soit donné en cours d'année. Sinon, nous serions amenés à nous retirer du Gouvernement. « Vous allez créer la crise de régime », nous disait-on. Nous répondions que si des Ministres socialistes acceptaient les mesures qui nous étaient proposées, nous ne pourrions sans doute éviter l'épreuve de force d'une classe ouvrière coalisée avec la Fonction Publique, c'est-à-dire la création d'un Front Populaire contre nous, ce qui menacerait sans doute le plus dangereusement le régime.

Comme il a été impossible de trouver un accord au Conseil des Ministres, le Président du Conseil a réuni une Table Ronde des représentants de tous les Groupes de la majorité, où Guy MOLLET, avec DEIXONNE et LEENHARDT, a mené un très dur combat. Sans doute on ne contestait pas le principe du maintien des subventions et détaxations et d'un effort supplémentaire pour les Fonctionnaires, mais on déclarait ne pouvoir les financer, car les « Indépendants » refusaient les impôts qui seraient nécessaires.

Finalement, le Président du Conseil et le Ministre des Finances ont cédé partiellement : ils ont accepté de rétablir un certain nombre de subventions et détaxations qui avaient été supprimées, sauf celles de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P., déjà décidées par le Gouvernement précédent ; quand à la subvention pour le pain, un crédit de 5 milliards sera versé aux économiquement faibles pour leur permettre de ne pas payer le pain plus cher.

Quant aux Fonctionnaires, la formule de transaction a été le traitement de base de la hiérarchie fixé à 220.000 francs à partir du 1er Novembre 1958, alors qu'au départ ce chiffre était totalement exclu pour l'année et n'était l'objet d'aucune promesse pour l'année suivante.

Voilà quels sont les résultats obtenus. Au Conseil National de décider si nous devons rester ou si nous devons partir.

***

A. GAZIER (Seine) :

CHACUN d'entre nous est animé de deux préoccupations qui se mélangent dans des proportions variables : la première, c'est que la multiplication des crises politiques, jointes aux crises économiques et sociales, peut provoquer très vite une crise de régime ; la deuxième, c'est que le souci d'éviter des crises politiques risque ainsi de provoquer la crise de régime, en décevant la confiance que nous portent les masses ouvrières. A chaque moment nous devons faire la part qui convient à chacune de nos préoccupations et en déduire notre propre décision ; mais, tant que nous participons au Gouvernement de M. GAILLARD, nous devons soutenir les camarades que nous y avons délégués. Si j'ai refusé d'y prendre le portefeuille des Affaires Sociales, c'est que M. Gaillard a proposé de remettre en cause, au sein d'une « Table Ronde », des décisions qui avaient été prises par les Gouvernements précédents ; j'ai pensé qu'il était préférable de défendre à cette Table Ronde les positions du Parti que de les conduire vers une sorte de compromis pour tenir compte de préoccupations que nous trouvons injustifiées.

Pour l'avenir, notre attitude envers le Gouvernement actuel doit respecter un certain nombre de principes :

1°) Nous devons approuver totalement l'action de nos camarades dans les Ministères dont ils ont la responsabilité. Deux exemples. Notre camarade PINEAU a fait comprendre la position de la Frantce à l'O.N.U. et y a fait

mieux comprendre à la majorité le rôle que peuvent tenir la Tunisie et surtout le Maroc, non pas dans la définition d'un Statut algérien, mais dans la réalisation d'un Cessez-le-Feu. Second exemple : la création de la Commission de Sauvegarde des Libertés Individuelles, imposée par Guy MOLLET, et la publication de son Rapport, imposé par LACOSTE : elle manifeste que, s'il y a eu des exactions, les pouvoirs publics les montrent et qu'ils s'efforcent de les empêcher ? Cet exemple est tout à l'honneur du Parti et du Pays.

2°) Nous devons soutenir les Ministres socialistes dans l'action très difficile qu'ils mènent pour rectifier la politique des Ministères dont ils n'ont pas la charge.

3°) Nous devons fixer les limites de nos concessions, sinon nous serions conduits à payer finalement un prix qu'il nous serait impossible d'accepter.

4°) Concernant les aspects de la politique gouvernementale qui ne sont pas sous la responsabilité directe des nôtres, nous ne devons pas être plus solidaires que ne le sont les « Indépendants » : lorsque nous n'avons pu obtenir que de mauvais compromis, nous ne devons pas craindre de le dire, en exposant que nous avons été guidés par la nécessité d'eviter une crise d'où sortirait un mal plus grand pour le Pays et pour la classe ouvrière.

5°) Nous devons hâter la préparation et le vote d'une loi électorale, de manière à être prêts à des éventualités qui peuvent rapidement se présenter.

C'est en appliquant ces principes avec vigilance et avec confiance en nous-mêmes que nous traverserons la période difficile où les événements nous ont engagés.

***

PADOVANI (Sud-Vietnam) :

POUR la question des indisciplines, nous ne voyons pas comment PALMERO aurait pu voter autrement, sans trahir les intérêts du Parti dans sa circonscription. S'il y a eu indiscipline au regard de nos Statuts, il appartient aux Assises du Parti de trouver une formule qui autorise une telle infraction. Concernant Daniel MAYER, nous lui demandons de faire preuve d'une plus large compréhension à l'égard du Parti, en faisant abstraction de sa position personnelle.

Il faut que chacun fasse l'effort nécessaire pour que notre journal quotidien ne meure pas et pour que notre journal hebdomadaire ait une large diffusion.

Concernant la rupture avec la C.G.T., notre Fédération souhaite que les camarades qui en font encore partie s'en libèrent dès le 1er Janvier 1958. C'est là que doit intervenir la Section pour les encourager et les conseiller.

Pour la création d'une « Tribune Libre », il ne peut pas être question de faire appel à notre journal quotidien, pas plus qu'à notre hebdomadaire ; seul le « Bulletin Intérieur » peut convenir ; encore faut-il que les Sections interviennent pour procurer un plus grand nombre d'abonnements. D'autre part, les Fédérations de la Métropole pourraient intervenir pour coordonner la documentation reçue du Secrétariat avant de la faire parvenir aux Sections, comme il est arrivé de le faire à notre Fédération.

J'en arrive au 5me point de l'ordre du jour. Aux camarades vietnamiens, le Gouvernement à direction socialiste de 1956 a semblé être le prolongement de celui de 1936. Parmi ses réalisations, il en est une qui demeurera l'honneur du Parti : la création des Fonds de Vieillesse. En sens inverse, si nous n'avions pas eu des camarades au sein du Gouvernement Gaillard, pensez-vous que son chef serait revenu sur les décisions prises dans le domaine des subventions alimentaires et dans celui des traitements des Fonctionnaires ? Soutenons donc au maximum nos camarades qui représentent le Parti au sein du Gouvernement, plutôt que de leur créer des difficultés dans les Conseils Nationaux.

Pour l'Algérie, — où le problème, au départ, présentait certaines analogies avec le problème indochinois — c'est plus qu'un pas en avant qui a été fait : un bond en avant va nous permettre de créer la Communauté franco-musulmane ; il nous appartient de faire confiance à ceux que le Parti a chargés de trouver à ce problème une solution humaine.

(*L'orateur termine en disant son inquiétude de voir les tendances sur le point de se reconstituer à l'intérieur du Parti. Il fait appel à l'esprit de camaraderie pour maintenir l'unité du Parti*).

***

G. DEFFERRE (Bouches-du-Rhône) :

IL n'est pas exact, au contraire de ce que la grande presse a écrit, que les minoritaires vont demander le retrait des Ministres socialistes et les majoritaires demander leur maintien. Toutefois, si la presse a commis cette confusion, c'est qu'il est incontestable que le jugement que nous devons porter sur le passé doit avoir des conséquences sur l'avenir. J'essaierais donc de montrer que la politique à laquelle le Parti est associé est contraire à la motion de Toulouse et aux décisions qui ont été prises par les instances nationales du Parti. Mais avant de faire cette comparaison, je voudrais présenter un certain nombre de remarques :

Première Remarque : On a dit que nous étions partisans de la reconstitution d'une sorte de « Front Populaire ». Je pense que dans ce domaine nous devons faire une distinction entre le passé, le présent et l'avenir. Nous devons bien préciser, nous autres Socialistes, que nous sommes fiers de ce qui a été fait en 1936. A cette époque, le « Front Populaire » était d'abord un pacte d'unité d'action ; cela a été ensuite un programme commun minimum, enfin un accord électoral entre Socialistes, Communistes et Radicaux, qui a été observé. Il a donc été très différent du « Front Populaire » dont on nous parle maintenant et qu'on a tendance à vouloir jeter à la tête des minoritaires. En outre, le Parti Communiste avait, à cette époque, une attitude nationale, comme le lui avait recommandé Staline dans une déclaration publique après un entretien à Moscou avec Laval ; et l'on peut observer que chaque fois que les Communistes avouent qu'ils sont inconditionnellement soumis à Moscou, ils perdent, parce que, parmi leurs électeurs, il y a certain nombre de Français qui, s'ils sont communistes, essaient tout de même de rester des patriotes.

Cependant, comment se pose pour nous la question de nos rapports avec le Parti Communiste ?

Nous ne devons prendre à son égard aucune espèce d'engagement ; mais cela signifie-t-il que nous devons refuser les voix du Parti Communiste quand elles se prononcent en faveur d'une proposition du Parti Socialiste ? Au reste, Guy MOLLET s'est clairement expliqué à ce sujet dans sa dernière déclaration d'investiture. Comme on lui reprochait d'avoir empêché la constitution du Gouvernement PINAY avec les voix des Communistes, il répondit :

« Il y a une différence, c'est que jamais nous ne vous « avons demandé de considérer comme nulles les voix des « Communistes ; c'est vous qui posez le problème de cette « façon. C'est vous qui entendez... nous interdir de jamais « tenir compte de ce que représentent, du point de vue « social, les travailleurs qui votent pour eux. Les 150 voix « communistes, on se charge d'ailleurs de les compter lors- « qu'il s'agit d'assurer l'instabilité gouvernementale ».

Dans le fait, au début du Gouvernement Guy MOLLET, nous n'avons pas sollicité les voix communistes, mais nous les avons acceptées, et à partir du moment où les Communistes n'ont plus voté pour ce Gouvernement, les réactionnaires se sont sentis beaucoup plus forts, parce qu'ils savaient que c'était en partie, sinon entièrement, d'eux-mêmes que dépendait le sort du Gouvernement. Je crois donc, en conclusion sur ce point, que nous sommes tous d'accord pour penser que dans certains cas, et dans certains cas seulement, sans aucun pacte, il est normal qu'un Gouvernement Socialiste puisse accepter les voix du Parti Communiste.

Deuxième remarque : Elle concerne les Fonctionnaires. Les Communiqués qui ont été publiés depuis quarante huit heures montrent qu'ils ne sont pas satisfaits des mesures qui ont été obtenues. Aussi bien, dans le fait, en France, seuls les Parlementaires sont parfois plus impopulaires que les Fonctionnaires, et ce n'est pas rendre à ceux-ci un très bon service que d'annoncer que l'on va réclamer un certain nombre de milliards en supplément d'impôts pour augmenter leurs traitements, surtout si, en définitive, on ne leur fait pas obtenir satisfaction.

Troisième remarque : Le Gouvernement a déclaré que l'impasse ne devait pas dépasser 600 milliards, notamment parce que c'est la condition d'un prêt en devises que nous avons besoin d'obtenir de l'étranger. Je dois dire qu'un tel langage ne me choque pas : les collectivités locales n'obtiennent de subventions du Ministère des Finances que lorsqu'elles ont montré leur budget, et établi qu'elles ont accompli l'effort fiscal maximum.

Ce qui est grave, c'est que le Gouvernement ait déclaré qu'il n'y aurait pratiquement pas de réduction des crédits militaires, qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux et qu'il ait, en conséquence, décidé de sacrifier des crédits-investissements. Quand le Gouvernement affirme qu'il ne veut pas d'impôts nouveaux, il tient un langage qui n'est pas sincère ; en réalité, il ne veut pas d'une certaine sorte d'impôts ; car lorsque, par la suppression des subventions et détaxations, il produit une hausse des prix et des tarifs, c'est un véritable impôt qui est prélevé sur la masse des travailleurs.

Quant à la diminution des investissements, c'est le retour à la politique de M. PINAY, politique que notre Secrétaire Général avait dénoncée par toute la France, politique qui, au présent, sacrifie l'avenir. Quand on diminue les crédits des Habitations à Loyer Modéré, cela veut dire qu'un certain nombre de Français paieront plus cher leur logement et qu'on fait supporter à une catégorie de la population l'effort qui aurait dû être supporté par une autre.

D'autre part, le coup qui est porté aux investissements aura des conséquences très graves dans le domaine du Marché Commun Européen, dont vous savez que j'ai été et que je reste un partisan convaincu. Or, les effets de la réduction des investissements vont coïncider avec l'époque où le Marché Commun va entrer en application : ce sera en réalité la suppression des crédits d'investissements qui mettra la France en difficulté, mais il ne manquera pas de voix autorisées pour en accuser l'établissement du Marché Commun, et pour nous en rendre responsables.

A l'occasion de problèmes qui touchent à la politique extérieure, je voudrais poser diverses questions.

1°) Est-il exact que le Gouvernement Français, au moment où il a sollicité des prêts de l'Union Européenne des Paiements et du Fonds Monétaire International, c'est-à-dire, énonçons-le franchement, des Etats-Unis et de l'Allemagne, s'est engagé à faire vérifier tous les trois mois l'exécution du Budget français par des autorités étrangères ?

2°) Il est question, en raison du retard qu'éprouvent les Américains pour le lancement de fusées intercontinentales à longue portée, de rampes de lancement en Europe, et notamment en France, ce qui les désigne comme cibles pour les Russes : il s'agit donc de savoir si les engins de lancement, c'est-à-dire les parties de fusée qui contiennent des bombes, seront entre nos mains, à nous Français, ou entre celles des Américains, sur notre sol ?

3°) Quel est le total des dépenses militaires en Algérie ? Certaines Revues sérieuses donnent le chiffre de 800 milliards ; des informations données par des Ministres, ou par des Fonctionnaires qualifiés, énoncent que le total de ces dépenses n'excède pas 300 à 400 milliards.

Il est indispensable que les Membres du Gouvernement et ceux qui dirigent le Parti nous renseignent exactement à cet égard.

4°) Touchant les conséquences de la guerre d'Algérie, est-il exact que l'industrie mécanique - électrique, c'est-à-dire le secteur qui exportait le plus, corresponde à une production de 500 milliards ? Est-il exact que la totalité de la production de ces industries est maintenant absorbée par la guerre d'Algérie ? Or, nous savons que le déficit de notre balance commerciale est de l'ordre de 400 milliards. Je sais très bien que la totalité de la production de nos Industries mécaniques électriques n'était pas exportée ; il y a néanmoins un rapprochement intéressant entre le chiffre de cette production (500 milliards), le déficit de notre balance commerciale (400 milliards), et celui du montant de l'aide en devises que nous demandons à l'Etranger : 180 milliards. On se rend ainsi compte que les conséquences de la Guerre d'Algérie, non seulement dans le domaine économique, mais à l'égard de notre balance commerciale, sont incontestables.

Quatrième remarque : La défense de la République. Beaucoup de nos camarades, à la tribune du dernier Conseil National, nous ont dit que nous devions l'assurer, que l'instabilité ministérielle était particulièrement grave, et qu'en conséquence nous devions entrer dans le Gouvernement Gaillard pour mettre fin à la crise ministérielle qui menace les Institutions.

Or, je pense que le régime est moins en danger lorsqu'il existe, comme par exemple de 1951 à 1956, un Gouvernement de droite, avec une opposition socialiste qui propose d'autres solutions et laisse au pays l'espoir d'un changement et d'une amélioration.

Je pense que le régime républicain est beaucoup plus menacé par un mauvais Gouvernement et une mauvaise politique à laquelle participent les Socialistes que par une crise ministérielle, aussi longue soit-elle !

Après la présentation de ces remarques, j'en arrive à la comparaison entre ce que nous avions décidé dans nos Congrès et ce qui a été fait. Je signale cependant que le « Bulletin Intérieur » contenant les Motions, n'est arrivé, en tout cas, dans certaines fédérations, et en particulier dans les Bouches-du-Rhône, qu'après la tenue des Conseils Fédéraux.

A Toulouse, pour les questions économiques et sociales, nous avons repris le Programme qui avait été établi à Puteaux lorsque M. PLIMLIN avait tenté de former un Gouvernement : c'était essentiellement, sur le plan social, le Programme de notre ami Gazier, concernant le plein emploi, les salaires, les Conseils de prud'hommes, mais aussi la Sécurité Sociale et le remboursement des honoraires médicaux et pharmaceutiques, ce que M. GAILLARD a appelé : « La fonctionnarisation de la médecine » ; il y avait aussi le projet de réforme de l'Enseignement, présenté par un Ministre qui n'est pas Socialiste.

Nous avons décidé à Toulouse que nous ne pourrions pas participer à un Gouvernement qui n'accepterait pas d'inclure dans son programme la réalisation à bref délai de tous ces projets. Or M. GAILLARD, dans sa déclaration ministérielle, les a formellement rejetés. Nous n'en avons pas été surpris. M. GAILLARD a été Ministre des Finances avant d'être Président du Conseil : il a été le Ministre de la hausse, il a cherché à tourner en dérision notre camarade RAMADIER, qui avait pratiqué la politique des subventions économiques et il a immédiatement sacrifié ce que nous, Socialistes, nous sommes chargés de

défendre. A cette occasion, je demande s'il est exact, comme l'a annoncé « Le Figaro » du 13 décembre, que 60 arrêtés de hausse de prix, qui devaient être publiés le 12 décembre, ont été tenus en suspens jusqu'après la tenue de notre Conseil National.

Concernant l'Algérie, la Motion de Toulouse n'a pas été davantage respectée. Elle prévoyait un Législatif Exécutif dans le plan des Territoires et dans le plan de l'Algérie. Déjà le premier texte de Loi-cadre ne les esquissait que très timidement. Puis, lors de la discussion de la « Table Ronde », Guy MOLLET a accepté que la création de l'Exécutif et du Législatif algériens soit renvoyés à une date ultérieure, deux ans je crois, après le moment où les Assemblées territoriales auraient elles-mêmes été mises en place.

D'autre part, j'avais prévu, dans ma Motion de Toulouse, deux Assemblées algériennes, l'une élue au collège unique, au suffrage universel, qui avait le dernier mot et une deuxième, qui devait être composée, par moitié, d'Européens et de Musulmans.

Or je constate que, dans le texte de Loi-cadre que vous nous avez fait voter, vous n'avez gardé que le contre-poids.

Or, quand M. GAILLARD est arrivé au pouvoir, il a accepté purement et simplement les deux amendements de M. SOUSTELLE, il les a inclus dans la Loi-cadre et M. SOUSTELLE, ses amis et les hommes qui avaient combattu la Loi-Cadre présentée par le Gouvernement Bourgès-Maunoury ont, cette fois-ci, accepté cette loi-cadre et l'ont votée, si bien que l'on peut dire que la signification politique qu'avaient donné à la Loi-cadre l'opposition d'un certain nombre d'hommes de droite et d'extrême-droite, cette signification politique nous ne l'avons pas retrouvée quand il s'est agi de la loi-cadre de M. GAILLARD. Sans doute, Guy MOLLET m'a fait remarquer, au Groupe Parlementaire, qu'il avait lui-même accepté les deux amendements SOUSTELLE dans sa déclaration ministérielle ; mais je me permets alors de dire à Guy MOLLET que personne dans le Parti, même le Secrétaire Général, et peut-être surtout le Secrétaire Général, n'a le droit de modifier les décisions d'un Congrès.

Je viens de vous parler de l'Algérie, je me rends compte qu'en raison du très grand mécontentement qui règne dans toutes les Sections à cause de la hausse des prix et de la situation sociale, notre Motion aurait recueilli beaucoup de voix si elle n'avait pas traité de l'Algérie ; mais je pense que ce n'eût pas été intellectuellement honnête et que c'eût été pratiquer une politique qui ne tienne pas compte de l'avenir, car la question algérienne est un très grave problème qui continue de peser sur toute la politique intérieure et internationale de la France.

Concernant enfin la réforme électorale, je voudrais rappeler que le Congrès s'est prononcé en faveur du scrutin d'arrondissement à deux tours, et je crois qu'au moment où les « Modérés » semblent y renoncer, puisque M. BARRACHIN a déposé une proposition de loi dans un sens différent, le Parti aurait intérêt à lancer une campagne en faveur du Scrutin d'arrondissement à deux tours.

En conclusion, à mon avis la Motion qui a été votée par le Congrès de Toulouse n'a pas été respectée, ni dans le domaine de la politique financière, économique, sociale, ni dans celui de la politique en Algérie. Or une Motion n'est pas la propriété de la majorité qui l'a votée, et la minorité qui a voté contre a le droit d'en exiger le respect. La Fédération des Bouches-du-Rhône ne demande pas le retrait des Ministres, mais le rappel de la véritable politique définie par le Congrès National de Toulouse, qui est fort différente de celle qui est pratiquée actuellement. Libre aux « Modérés » de s'en aller, s'ils ne sont pas d'accord sur cette politique. Sans doute, quand nous votons une Motion dans un Congrès, nous savons parfaitement qu'elle ne sera pas réalisée à 100 %, mais c'est autre chose de participer à une politique qui, dans la lettre et dans l'esprit, est exactement à l'opposé de ce qui a été décidé par un Congrès. Il faut que le présent Conseil National le dise car, s'il n'en était pas ainsi, nous risquerions de rejeter vers le Parti Communiste ou vers l'extrême-droite la plus grande partie de ceux qui nous ont fait confiance dans le passé.

***

LE PRESIDENT :

Mes chers camarades, la séance est levée. Reprise de nos travaux à 15 heures précises.

Coll. Fondation J.

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

Après-midi

La séance est présidée par Albert GAZIER (Seine), *assisté de BARATON* (Charente Maritime), *KOHLZI* (Meurthe-et-Moselle) *et MILHAUD* (Aude).

LE PRESIDENT :

Dans la suite de la discussion de POLITIQUE GENERALE, je donne la parole au camarade René HENRI (Cher).

René HENRI :

OPPOSANT à la participation socialiste au Gouvernement GAILLARD, je demande maintenant au Conseil National d'examiner si la politique suivie par ce dernier va dans le sens des préoccupations socialistes. Le Ministre des finances s'est engagé dans une voie opposée à celle prise par RAMADIER. La suppression des subventions sur des produits alimentaires de première nécessité et de certaines détaxations a entraîné une hausse du coût de la vie.

Nous devons agir pour que la réforme de l'Enseignement ne soit pas différée, pour qu'aboutissent les projets GAZIER et que soit assuré le plein emploi.

Il n'est pas certes question de demander, à la veille d'échéances internationales importantes, le retrait des Ministres socialistes, mais de faire comprendre à nos partenaires que nous n'avons pas l'intention de nous laisser enliser avec un Gouvernement qui s'avérerait inefficace.

Le Parti se doit d'indiquer clairement sa position sur un projet de réforme fiscale, sur le problème de la dissolution, sur la Réforme électorale.

***

Christian PINEAU (Sarthe) :

JE me bornerais à traiter deux questions de politique étrangère : d'une part le problème de l'Algérie devant les Nations-Unies et, d'autre part, les problèmes qui se posent à propos de la Conférence actuelle de l'O.T.A.N.

L'Algérie devant l'O.N.U. : Le débat devant les Nations-Unies s'est engagé sur la même conception juridique que l'année dernière, à savoir que nous acceptions d'expliquer devant les Nations Unies le problèmes algérien, mais que nous ne reconnaissions pas, pour autant, en fonction de l'Article 2, paragraphe 7 de la Charte, qui est d'ailleurs absolument formel sur ce point, la compétence de l'Organisation internationale dans une question comme celle de l'Algérie.

Je dois dire — et ceci peut répondre dans une certaine mesure à des observations qui ont été faites, sinon au cours du présent Conseil National, mais dans des Conseils antérieurs — je dois dire que tous les problèmes concernant, d'une part, les atrocités commises par les rebelles, d'autre part, ce que l'on appelle les abus de la répression, sont des problèmes qui n'intéressent plus du tout les Nations Unies ; c'est un phénomène extrêmement curieux et qui est dû, peut-être, pour une très large part, au fait que, dans 75 % des pays membres des Nations Unies, les procédés de police traditionnelle dépassent très sensiblement les reproches qui peuvent être faits aux agissements de la police ou de l'armée françaises.

Par conséquent, ne pensez pas que, sur le plan international, ces problèmes ont l'importance que nous leur donnons en France, et je dois dire que ma réponse aux accusations dont nous avons été l'objet a toujours été la suivante : c'est qu'après tout je préférais encore être dans un pays où l'on soulignait, où l'on exagérait même les exactions qui pouvaient être commises, que dans un pays où on les taisait soigneusement, parce que la presse et la pensée n'y étaient pas libres.

On a beaucoup parlé de l'autodétermination des peuples, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il faut bien voir que l'application de ce principe à l'Algérie aboutirait normalement à la partition, c'est-à-dire à la constitution, d'une part, d'un Etat algérien à majorité européenne, d'autre part d'un Etat arabe, en supposant que les Arabes, les Kabyles, les Berbères s'entendent pour constituer un Etat unitaire. Par ailleurs, le principe de l'auto-détermination est pour un certain nombre de pays, et en particulier pour tous les pays dictatoriaux nombreux aux Nations Unies, l'occasion d'appliquer par la terreur des formules non démocratiques.

L'auto-détermination, pour un pays démocratique, consiste à passer par des organismes représentatifs, c'est-à-dire qu'il consiste à désigner des hommes qui sont responsables du mandat qui leur a été donné, qui sont aptes, dans le cadre d'une Constitution déterminée, à faire le choix qui s'impose, et je ne connais pas d'exemple où, dans une véritable Démocratie, le principe de l'auto-détermination ait été appliqué autrement. Et ne vous faites aucune espèce d'illusion, lorsque les Afro-Asiatiques parlent de l'auto-détermination, c'est la première formule, c'est-à-dire la formule non démocratique, qui correspond véritablement à leur pensée.

La motion afro-asiatique avait pour but d'obliger la France à négocier immédiatement avec le F.L.N., et avec le F.L.N. seul, le Statut politique futur de l'Algérie. A un moment, on a pu craindre que cette Motion obtînt, non pas une majorité des 2/3, mais cependant une majorité substantielle, du fait que, précisément, un certain nombre de pays étaient assez disposés à la voter parce qu'il semblait qu'on y rappelait un certain nombre de principes qui sont toujours assez beaux pour plaire aux Nations Unies.

D'où la nécessité d'une deuxième exposé au cours duquel j'ai été amené à évoquer l'exemple de l'Indonésie et certaines mesures d'exception prises en Tunisie à l'encontre de tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient rempli une fonction pendant le Protectorat français.

Alors est intervenu le vote sur les amendements à la Motion afro-asiatique. Nous avons fait le plein des amis de la France, puisque les amendements ont été adoptés à une voix de majorité, grâce à la sympathie des pays de l'O.T.A.N. (à l'exception de la Grèce liée par l'affaire de Chypre), des pays de l'Amérique du Sud, et enfin de petits pays comme le Laos et le Cambodge, ce qui prouve que parfois là où la France a exercé son activité elle n'a pas laissé que de l'amertume et de l'antipathie.

Finalement, devant l'Assemblée Générale, la France s'est ralliée à une Motion de compromis qui ne comportait rien qui soit contraire à sa position traditionnelle. Cette motion « rappelle la résolution du 15 février dernier, c'est-à-dire l'espoir d'une solution pacifique, démocratique et juste, ce qui correspond très exactement au triptyque du 9 janvier qu'avait exposé notre ami Guy MOLLET. Elle prend note de l'offre de bons offices faite par le Sultan du Maroc et le Président de la République tunisienne. J'indique que, sur ces bon offices, la France avait signalé que si elle n'était absolument pas prête à négocier avec

le F.L.N. par l'intermédiaire de l'un quelconque des deux pays, elle était par contre prête à utiliser les services ou les renseignements qu'ils pourraient nous transmettre en vue d'un cessez-le-feu dont nous souhaitons la conclusion aussi rapide que possible.

Ainsi nous avons obtenu aux Etats-Unis un succès incontestable. Mais il est bien évident que ce succès doit être interprété comme une confiance faite à la France pour faire quelque chose et non pour ne rien faire. Nous devons continuer dans la voie des réformes et dans la voie de la recherche du cessez-le-feu, pour avoir de plus en plus l'approbation internationale.

La position du Délégué du F.L.N. aux Nations-Unies a été très différente sur ce point de celle du mois de février. Alors qu'au mois de février le Délégué du F.L.N. disait partout que la victoire était acquise aux rebelles, et qu'il s'agissait simplement de hâter les choses, il a pris cette fois-ci, probablement du fait des circonstances, une attitude complètement différente. Il a lui-même reconnu auprès de ses propres amis que la situation militaire du F.L.N. était quasi désespérée. Et là, ce n'est pas un son de cloches qui peut être contesté comme venant de ceux qui auraient intérêt à le dire, je dis que c'est ce qui a été affirmé par les Représentants du F.L.N. dans les couloirs des Nations Unies, et ainsi, du fait de cette situation, il fallait que les Nations Unies fassent un effort pour éviter que la France prenne prétexte de ce succès militaire pour ne rien faire sur le plan politique.

Il n'est pas douteux que la détente doit avoir pour but de nous amener à des élections, et que ces élections peuvent avoir parfaitement lieu dans le cadre de la loi qui a été votée par l'Assemblée Nationale, puisque celle-ci prévoit, dans le cadre du collège unique — point sur lequel nous n'avons peut-être pas, au sein même du Parti Socialiste, suffisamment insisté, car il a une répercussion internationale considérable — que nous pouvons déterminer des interlocuteurs réellement valables.

La Réunion de l'O.T.A.N.: D'abord, un problème politique, à l'occasion de la question des livraisons d'armes faites par nos alliés à la Tunisie : celui de la solidarité entre les Pays membres. Le problème qui se pose est de savoir si, à partir du moment où un certain nombre de Pays collaborent au sein de l'O.T.A.N. pour assurer la défense du monde occidental, sur un point quelconque du monde, leur solidarité ne doit pas se manifester sur d'autres points du monde, dans la mesure où il y a interférence entre les problèmes de sécurité en Europe et les problèmes de sécurité en d'autres points du monde.

Et la thèse française est que nous pourrions instituer le principe d'une sorte de consultation obligatoire : toutes les fois qu'en un point quelconque du monde, en dehors des zones géographiques expressément prévues par le Traité, des Pays membres se trouvent en désaccord, une procédure de consultation serait envisagée, qui permettrait d'essayer de régler le problème avant qu'intervienne une décision unilatérale.

Autre problème : celui de la Communauté des cerveaux.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un problème essentiellement militaire. Cette communauté scientifique couvre surtout la recherche fondamentale, c'est-à-dire une recherche dont les applications sont valables aussi bien pour la Paix que pour le domaine militaire. Je crois qu'il y a là un travail considérable à faire. Et dans le projet que nous avons prévu, nous prévoyons en particulier un Centre de documentation qui nous permettrait de connaître et de traduire toutes les Revues qui sont produites dans le monde entier. Ceci peut paraître un tout petit détail, mais je vais vous apprendre un petit incident qui est assez comique en soi : c'est qu'au Pentagone, on a découvert récemment qu'une Revue scientifique du mois de juin dernier avait décrit dans tous ses détails le Spoutnik, et que cette Revue était en russe, dans une armoire du Pentagone, où personne ne l'avait traduite ni lue. Donc, vous voyez qu'il y a, dans le domaine du renseignement scientifique, encore un certain nombre de choses à faire.

Mes chers camarades, un problème absolument faux est celui des rampes de lancement à installer sur le territoire français. Ce problème n'est pas militaire mais politique, il est de savoir si nous assurerons notre défense dans le cadre purement national ou dans le cadre du Pacte Atlantique ou si nous renonçons à l'assurer.

Aujourd'hui, il n'y a plus de défense nationale individuelle possible pour un Pays comme la France. Que nous ayions, que nous demandions à avoir le contrôle, que nous demandions à ce que ne nous soient pas imposés des moyens de défense qui ne correspondent pas à nos besoins, c'est un problème que nous avons à discuter dans le cadre de la Sécurité Collective et dans le cadre de l'O.T.A.N., et je vous prie de croire que c'est un problème que nous discuterons âprement, mais je crois que si nous sommes partisans de la sécurité, il nous est impossible de l'envisager autrement que dans le cadre de la Sécurité Collective.

Par conséquent, le véritable problème sera de savoir si nous pourrons avancer dans la voie du désarmement ou si nous ne le pourrons pas. Tant que nous n'aurons pas cet accord sur le désarmement que nous souhaitons et, je le répète, pour lequel notre camarade Jules MOCH a tant travaillé, nous sommes obligés de rester dans le domaine de la Sécurité Collective et, restant dans le domaine de la Sécurité Collective, nous sommes obligés de faire face à nos obligations dans le cadre des progrès de la technique.

⁂

Pierre GIRAUD (Seine) :

JE voudrais essayer d'expliquer la position d'un certain nombre de camarades de la Seine qui, après avoir été hostiles à la participation, considèrent qu'on ne peut en ce moment réclamer le départ des Ministres.

Le problème du coût de la vie est de loin le plus important. Sur ce plan, la politique des Ministres socialistes dans le Gouvernement Guy MOLLET, et celle de RAMADIER en particulier, correspondait à une position de classe. Nous avons perdu en perdant Guy MOLLET.

Personne ne gagne, parmi les travailleurs, à une politique entraînant inéluctablement la course des prix et des salaires.

Le Conseil National doit répondre à cette question : Faut-il déclencher une crise ministérielle ? Mais n'est-ce pas remplacer un Président du Conseil par un autre soutenu par une même majorité, donc faisant la même politique ? La question n'est-elle pas plutôt : « Y a-t-il une autre majorité possible ? ».

Envisageant les différentes possibilités, attardons-nous sur le cas où la majorité compterait les « Communistes ». Cela équivaudrait à une modification de la politique internationale de la France et de sa politique algérienne. Cela comporterait une marche inéluctable vers l'indépendance de l'Algérie, une indépendance pure et simple, qui pratiquement aurait les résultats que nous connaissons à l'heure actuelle en Indonésie, et nous sommes en droit de nous demander si les 1.200.000 Européens d'Algérie ne se trouveraient pas bientôt dans la même situation que les Hollandais en Indonésie.

En n'envisageant pas la constitution d'une autre majorité, nous ne devons pas non plus ne pas agir au sein de cette majorité. Nos délégués au gouvernement doivent limiter les « dégâts » et nous devons les féliciter pour leur action, mais nous devons aussi mener parallèlement une politique socialiste, autonome et ardente.

C'est en maintenant le Parti plus cohérent et en le rendant toujours plus efficace qu'il remplira sa tâche.

Robert LACOSTE (Dordogne) :

JE remercie tout d'abord Christian PINEAU pour les résultats obtenus à l'O.N.U. dans l'examen du problème algérien, et je m'étonne que, dans certains organes de presse, on ait pu m'opposer à lui quant à la question du « cessez-le-feu ».

Ayant toujours souhaité et tenté d'obtenir le « cessez-le-feu », je ne veux pas confondre « cessez-le-feu » et « négociations ».

On a tendance aujourd'hui à parler de détente, mais les facteurs en sont extérieurs et intérieurs et ces derniers vont en se multipliant.

J'ai déjà donné à ce sujet, à la Tribune du Parlement et dans diverses interventions, des précisions.

Une des preuves est l'acceptation de 3.000 Musulmans d'entrer dans les Organismes d'auto-détermination, d'auto-administration, à travers le pays et ce, malgré menaces et meurtres.

La détente, nous ferons tout pour l'accentuer. Mon prédécesseur avait fait libérer 25 % des internés ; j'approche les 50 %. Pour Noël, 500 internés au moins seront libérés.

Il n'est pas possible d'envisager que sur le plan international les procédés employés pour amener la détente aboutissent à des négociations ou à des pré-négociations avec quelqu'un d'autre que des interlocuteurs valables, dont nous avons dit qu'ils ne pourront être désignés que par des élections libres.

Les moyens employés hier pour déprécier notre politique en Algérie sont remplacés par une nouvelle opération qui se développe, tendant à faire croire à l'opinion publique que le seul problème algérien est responsable de l'impasse budgétaire.

On a repris, d'après un Rapport anglais publié par la revue « The Banker », le chiffre de 700 milliards pour les dépenses en Algérie, alors que, pour 1957, le collectif qui représente l'ensemble des dépenses supplémentaires exigées par la situation exceptionnelle en Algérie est de 378 milliards (dont 70 milliards environ pour les achats d'hélicoptères destinés à la modernisation de notre armée).

On compare des situations non comparables : avec celle de 1938 par exemple ! Mais elle singulièrement dépassée et périmée. Avec celle d'il y a 5 ou 6 ans ? Mais l'ensemble de l'armée n'était plus en Afrique, mais en Indochine.

D'autre part, on oublie un peu trop que les troupes stationnées en Algérie seraient entretenues en France et en Allemagne ; déduit-on des dépenses algériennes ce qu'elles coûteraient malgré tout au Trésor ?

Examinons encore les incidences des événements d'Algérie sur l'économie. La perte de productio· due à l'absence de jeunes hommes retenus sous les drapeaux au-dessus de la durée légale de leur service militaire représente un déficit de 0,7% ; quant à l'excédent de la consommation militaire, il représente 1,5 à 1,9 % du produit national, alors que ce même produit national s'élève chaque année de 4 à 6 %.

La campagne qui s'amorce est donc une campagne tendancieuse et, dans une grande mesure, scandaleuse.

L'aspiration de l'Algérie à l'indépendance n'est pas aussi profonde que d'aucuns le disent. Le Peuple algérien est en grande partie avec nous, l'attitude du F.L.N. le prouve ainsi que les 3.000 Musulmans acceptant de faire avec nous l'Algérie nouvelle.

Il n'est pas inutile de rappeler les difficultés de la besogne et les diverses étapes de la lutte. Aujourd'hui se produit progressivement, quotidiennement, le détachement de la population musulmane de la rébellion ; des dissidences importantes se forment, en particulier celle de BELLOUNIS qui recueille l'approbation spontanée de 4.000 Musulmans. La Loi-cadre précipitera et consacrera le détachement. Cette Loi-cadre semble peut-être insuffisante à certains, mais la création du Collège unique est à l'honneur de Guy MOLLET qui introduisit cette action dans sa première déclaration ministérielle.

Mon espoir est de voir rapidement se créer l'Algérie nouvelle. Pour moi, j'aurai fait mon devoir. J'aurai accompli toute ma tâche, à travers bien des efforts, à travers bien des inquiétudes, mais je l'aurai faite d'un cœur de Français, d'un cœur de Socialiste.

***

LE FOLL (Côtes-du-Nord) :

JE tiens à préciser la position de la Fédération des Côtes-du-Nord concernant trois problèmes importants.

La collaboration avec le Parti Communiste ne pourra être possible, souhaitable, que lorsqu'il aura donné des preuves indiscutables qu'il s'est libéré de la tutelle soviétique.

La Fédération des Côtes-du-Nord est à peu près unanimement défavorable à la participation socialiste au Gouvernement GAILLARD. Elle estime également que le Parti s'attache beaucoup trop aux combinaisons parlementaires et ministérielles et laisse ainsi de côté des problèmes essentiels.

Le problème algérien fait peser une lourde hypothèque sur le Pays, et le Parti se doit de le résoudre rapidement. Mais peut-être penché sur cette question, le Parti se désintéresse-t-il trop d'un problème plus permanent : celui de la jeunesse.

Il faut définir une politique d'une ampleur digne du Parti en faveur des jeunes. Le vrai capital de la France et le véritable espoir du Socialisme, ce n'est pas le Sahara, c'est notre jeunesse.

***

Guy MOLLET (Secrétaire général) :

J'ABORDE la tribune avec quelque amertume provoquée par l'attitude de certains camarades, l'orchestration de presse depuis quelques jours... ou les propos tenus au cours du Conseil National, mais je m'efforcerai d'être serein.

Amertume pourrait vouloir dire sévérité ; ça va seulement vouloir dire vérité. Nous nous la devons entre nous et, soyez tranquilles, ce n'est pas moi qui demain commettrai des indiscrétions.

Le Parti a décidé en connaissance de cause de participer au Gouvernement et nous y restons bien que, ont dit certains camarades, GAILLARD ait abandonné le projet GAZIER et le projet de la réforme de l'Enseignement. Il n'en est rien, les déclarations de GAILLARD sont nettes. J'aimerais qu'on me dise dans quel texte, dans quelle déclaration il affirme le contraire.

Au sujet du Projet GAZIER, il a dit qu'il y aurait une « Table Ronde » ; et GAZIER vous a rappelé ce matin qu'il préférait ne pas être dans le Gouvernement pour mieux défendre la position du Parti à cette « Table Ronde ».

Sur la réforme de l'Enseignement, il a déclaré qu'il en faudrait reprendre la discussion dans les quelques « séances » qui suivront le début de l'année 1958. Et s'il y a eu étonnement sur les bancs socialistes, ce ne fut pas dans le sens qu'on voudrait accréditer aujourd'hui.

Voyons le problème des pouvoirs spéciaux, particulièrement à propos des Assemblées de communautés. SOUSTELLE, d'accord avec Gaston DEFFERRE — c'est un des rares points où ça leur arrive — préconisait deux Chambres à Alger, une Chambre du Peuple et une Chambre des Communautés. Ils étaient en désaccord pour l'élection à la Chambre du Peuple, car SOUSTELLE n'admettait pas

d'élections au collège unique. La majorité du Parti était hostile à une Assemblée unique algérienne, qui se serait immédiatement proclamée constituante.

Je voudrais me référer à des textes car on m'a accusé, à plusieurs reprises — et c'est de cela que j'ai le plus souffert — d'avoir trahi volontairement. Voici le texte de la Motion de Toulouse en faveur d'une solution fédérale : — « disposant des collectivités, d'un Exécutif et d'un Législatif, issue d'Assemblées élues au suffrage universel et au collège unique et pouvant comporter la représentation d'organismes professionnels et économiques des travailleurs ».

DEFFERRE proposait la même représentation mais sur le plan algérien, pas sur le plan territorial, avec une deuxième Assemblée composée pour moitié de Musulmans et, pour moitié, d'Européens. Elle pourrait, comme notre Conseil de la République, être élue au 2me degré.

Aujourd'hui, DEFFERRE reproche au projet de loi de M. GAILLARD de prévoir une Assemblée composée au double collège contrairement aux décisions du Parti Socialiste. Il joue avec les mots. Il confond double origine collégiale et parité de composition. Je lui ai fait remarquer ces contradictions avec les textes et avec les faits ; il écrit : « Cette Assemblée devra se prononcer sur la question de savoir si les décisions de l'Assemblée Territoriale sont exécutoires », ce qui peut laisser croire que cette Assemblée a je ne sais quel droit de veto. En fait, voici comment ça se passe : dans chaque territoire ethnique une Assemblée sera élue au suffrage universel dans des conditions telles que tous les Groupes y seront représentés proportionnellement. Elle seule fait la loi ; la deuxième Assemblée représentant les Groupes ethniques, religieux, etc... veillera uniquement à ce que le texte voté par l'autre ne porte pas atteinte au droit d'un Groupe ethnique, en tant que tel.

Enfin, une section paritaire spéciale du Conseil d'Etat n'aura à se prononcer en appel que sur le respect de ce droit. C'est absolument conforme à la motion de Toulouse, absolument conforme à ce que DEFFERRE lui-même souhaitait, et c'est conscient de e fait qu'au deuxième « tour de piste » que j'ai été amené à faire, je l'ai proposé, conscient aussi du crime de la droite d'avoir repoussé la loi-cadre, conscient du besoin qu'en avait PINEAU pour se battre à l'O.N.U., conscient enfin des réactions des Algériens, dont certains espéraient ainsi garder leurs privilèges, les autres désespérant de voir la France tenir enfin ses promesses. D'ailleurs, personne au Groupe, où je suis venu 5 fois, n'a fait la moindre observation. Des camarades s'abstiendraient-ils de faire des remarques pour vous laisser commettre des erreurs et pour se réserver un droit de critique ultérieur ? Je ne peux pas croire à un tel machiavélisme !

***

Gaston DEFFERRE :

AVEC la permission de Guy MOLLET, je voudrais apporter quelques précisions.

S'il y eut, à Toulouse, des camarades pour proposer la reconnaissance du principe de la vocation à l'indépendance de l'Algérie, avec quelques camarades je fus de ceux qui s'efforcèrent d'échafauder un système aboutissant à une sorte de régime d'autonomie interne de l'Algérie.

La majorité du Parti n'a pas retenu notre système d'Assemblée algérienne, de Gouvernement algérien et d'Assemblée des communautés, cette dernière faisant contrepoids.

La majorité, dans sa Motion de Toulouse, n'a prévu que l'élection de l'Assemblée au collège unique et non une Assemblée des communautés composée à parts égales de représentants européens et de représentants musulmans.

M. SOUSTELLE avait combattu la Loi-cadre BOURGES-MAUNOURY que soutenait les Socialistes, ce qui amena la chute du Gouvernement. Or, dans la Loi-cadre de M. GAILLARD on introduit ce que M. SOUSTELLE demandait. La deuxième Loi-cadre est non seulement en contradiction avec la Motion de Toulouse, mais aussi avec la position défendue par le Groupe Socialiste lors de la première Loi-cadre.

***

Robert LACOSTE :

JE crois que je suis bien placé pour rectifier une erreur de DEFFERRE. SOUSTELLE souhaitait une Assemblée concourant avec l'Assemblée élue au suffrage universel à l'établissement de la décision législative. Or, la Loi-cadre ne propose qu'un organisme sans pouvoir législatif. L'Assemblée des Communautés n'est qu'un mécanisme arbitral, le dernier mot restant toujours à l'Assemblée élue au suffrage universel.

La deuxième Loi-cadre voit, a dit DEFFERRE, son aspect politique changer du fait du ralliement d'adversaires de la première et qu'il en résulte que les masses musulmanes font vis-à-vis d'elle une réserve. Cela est profondément tendancieux. L'important pour les Musulmans est l'obtention du collège unique. Ils n'ignorent pas notre insistance à ce sujet et l'opposition des éléments ultras de l'Algérie et de l'Assemblée.

***

Guy MOLLET (Secrétaire général) ::

J'INSISTE, en répondant à DEFFERRE, sur le fait que l'unité de collège n'a rien à voir avec la représentation. Ce qui est important, c'est qu'on ne fasse pas de distinction entre les gens qui votent. C'est tellement vrai, Gaston, que tu as, dans ta Motion, parlé trois ou quatre fois d'unité de collège et que tu es à fond pour le collège unique. Voyons, citons-le exactement :

« La 2me Assemblée — qui n'est pas une Assemblée com-
» me celle dont on vient de parler, et toi-même tu pré-
» cises qu'elle est comparable au Conseil de la République,
» elle participe au vote de la loi — pourrait être composée
» pour moitié de Musulmans et pour moitié d'Européens,
» quelle que soit l'évolution démographique ultérieure. Elle
» pourrait, comme notre Conseil de la République est pré-
» vu au 2me degré, représenter plus particulièrement les
» villes, les Territoires, les Groupements d'intérêts écono-
» miques, culturels et même religieux.. »

Je te donne acte que tu as raison, que le fait qu'il y ait une 2me Assemblée où l'on établit des proportions, des majorités constitutionnelles, des parités, n'a rien à voir avec le Collège unique. Mon reproche, c'est d'avoir laissé entendre que, dans notre cas, c'était vrai, et que dans ton cas ce n'était pas vrai. C'est tout ! Rien d'autre !

(Guy MOLLET remercie ensuite DEFFERRE pour son travail dans l'équipe gouvernementale, sur son mérite, avec RAMADIER, dans le vote de la Loi-cadre pour l'Afrique noire).

***

DEFFERRE :

JE voudrais rappeler qu'à Toulouse j'ai déjà souligné que la Loi-cadre Outre-Mer n'a pu voir le jour que grâce à la solidarité et à l'appui reçus du Président du Conseil et du Ministre des Finances, et que je n'ai jamais rien tenté pour m'attribuer un mérite particulier dans ce qu'est le mérite du Gouvernement Guy MOLLET.

***

Guy MOLLET :

JE voudrais que l'on reconnaisse que, dans le choix que j'ai fait ou pourrais éventuellement faire de collaborateurs, dans la constitution d'un Gouvernement, je n'ai

jamais et ne tiendrai jamais compte des prises de positions politiques des camarades à l'intérieur du Parti, mais de leur efficacité. On constitue une équipe et, à l'intérieur de l'équipe, on se bat côte-à-côte.

Vous avez le droit de dire que le Groupe et le Comité Directeur se sont trompé. C'est le but du Conseil National de dire ces choses. Mais ce que je vous dénie, c'est le droit de dire que nous avons trahi, que nous n'avons pas respecté les décisions du Parti.

Les camarades qui ont des responsabilités n'oublient aucun des problèmes soulevés dans nos Congrès, mais ils sont obligés de sérier les questions.

La tentative actuelle, commencée par GAILLARD sous le Gouvernement BOURGES-MAUNOURY, est de substituer des impôts indirects réels aux impôts directs qu'avec RAMADIER nous avions peu à peu fait créer, car trop de camarades commencent seulement à se rendre compte que la politique que nous faisions alors était déjà un embryon de réforme fiscale, même si on ne pouvait pas le crier sur les toits. Nos camarades au Gouvernement se sont bien battu et sont arrivés à ce que les autorisations de programme soient fixées avec un souci permanent de ne pas provoquer la récession. Et n'y a-t-il pas du mérite pour eux, en ce moment, de lutter pour éviter l'inflation alors que tout le monde y pousse ?

Problèmes difficiles à résoudre également que ceux de l'harmonisation et de la revalorisation des traitements des fonctionnaires, en fonction de l'augmentation des prix, en fonction — j'espère un jour — du revenu national, de la richesse de la nation.

Les traitements doivent être calculés à partir du traitement de base hiérarchisé de 220.000 frs. Par rapport au traitement du 1er octobre dernier, les fonctionnaires vont toucher au 1er janvier prochain 11 % d'augmentation : coût 144 milliards.

Les calculs avaient été établis pour le traitement de base d'après celui de l'E.D.F. mais la situation a changé à l'E.D.F. dont le Directeur agit comme un patron capitaliste.

Mais un problème se pose : les bénéfices. Une entreprise nationalisée, augmentant sa productivité grâce aux investissements de l'Etat doit-elle réserver ses bénéfices à l'ensemble de la seule corporation ? Alors pourquoi pas « la mine aux mineurs » ! ! C'est du corporatisme. Et si l'on songe que l'on a harmonisé les traitements des Fonctionnaires à l'industrie pilote E.D.F., on peut craindre pour l'économie française.

Au cours des ré nions de la « Table Ronde », j'ai dit fermement ce que je pensais de tous ces problèmes.

En raison des augmentations des traitements et des retraites, le budget 1958 de la Fonction publique, des Anciens combattants et des Victimes de guerre sera en augmentation de 218 milliards sur le budget de 56.

Voici les augmentations par rapport au 1er octobre 58 : 11 % au 1er janvier ; 11 % au 1er mai + 830 frs ; au 1er août : 16 % ; au 1er septembre 16 % + 830 frs ; au 1er novembre 21 %.

Cela ne nous satisfait pas, mais est-ce une raison pour quitter le Gouvernement et préférer le pire au compromis ? Au surplus, les Organisations syndicales ont leur entière liberté d'action, nous aussi !

La méthode employée fut mauvaise, dit DEFFERRE ! Il oublie que j'ai bagarré pour qu'il ne soit pas dit que les impôts correspondaient exactement aux traitements des Fonctionnaires. J'ai même protesté au cours d'une conférence de presse, mais la presse, même où nous avons des « camarades » a souvent travesti et notre pensée et notre action. Quand les camarades participent à la presse bourgeoise, quand ils se trouvent qu'ils sont, paraît-il, majoritaires dans certains journaux bourgeois, est-ce qu'ils ne devraient pas avoir un minimum de sens de la solidarité avec le Parti ?

Reste la question de savoir si les organismes directeurs ont méconnu la volonté du Parti ?

Il a déjà sur bien des points, été prouvé que non.

Je veux répondre tout d'abord à Gaston DEFFERRE sur le point suivant : au moment où la France demande un prêt international, l'engagement a-t-il été pris de faire vérifier tous les trois mois le budget national ? C'est faux. Et c'est grave, étant donné le ton de suspicion qu'il y a derrière cette question, qui laisse entendre qu'il y aurait au Secrétariat général ou au Gouvernement des camarades qui couvriraient des faits aussi importants.

Le coût de la guerre d'Algérie ? 700 milliards, a-t-on dit, et de citer l'affirmation de la revue capitaliste « The Banker » !

Je crois que Robert LACOSTE est au dessous de la vérité et que certains adversaires sont au-delà. Ce dont il faut se souvenir, c'est que, la Paix rétablie, le coût des dépenses sera aussi élevé ; ou alors il faut quitter l'Algérie.

Il a été question aussi de la suspension de la publication d'un certain nombre d'arrêtés de hausse en raison du Conseil National ; pour l'instant je l'ignore. Ce que je sais, ce que nous étions favorables au blocage des prix, d'abord, et aux nécessaires mises au point des prix ensuite. On a fait le contraire !

Si vous voulez vous reporter à la conclusion de la motion DEFERRE (paragraphe 3) « Le Conseil National déplore que le P.S. ait été engagé, contre le sentiment véritable de ses Militants, dans un Gouvernement incapable, etc... » On vous demande à vous, Conseil National, (les mêmes peut-être) de dire que le Conseil National précédent a pris une décision contraire à la volonté réelle des Militants. Il est curieux de voir LUSSY approuver cette conclusion, lui qui demandait la participation socialiste lors du dernier Conseil National.

***

Charles LUSSY :

JE n'ai jamais déclaré : « Il faut participer ». J'ai simplement dit : « L'opinion publique » ne comprendrait plus qu'ayant tout accepté lorsqu'on avait la direction du Gouvernement, on refuse quand on ne l'a plus ». L'intérêt du Parti est dans ce cas de subir.

Je rappelle que j'étais hostile à la participation BOURGES-MAUNOURY que je considérais comme une violation formelle des décisions de Puteaux. Le Groupe Parlementaire, dans sa majorité, était d'accord avec le Comité Directeur. Mais je ne partageais pas ce sentiment.

***

Guy MOLLET :

JE te ferai observer que la Fédération du Vaucluse a voté pour la participation. Il me paraît donc impossible que ce soit toi qui affirmes que le Conseil National a violé la volonté de la majorité des Militants.

***

Charles LUSSY :

JE souligne que c'est le Groupe parlementaire et le Comité Directeur qui ont décidé de participer, bien que le programme de Puteaux ne soit pas abrogé.

***

Guy MOLLET :

LE Groupe et le Comité Directeur ne pouvaient pas prendre une décision en contradiction avec celle du Conseil National. Il faut reconnaître que la majorité est plus compétente que la minorité pour interpréter le texte qu'elle a voté ; je ne dis toutefois pas que seuls les membres de la majorité sont habilités à dire dans quel esprit

ils l'ont voté ; ce qui doit dominer est l'esprit de solidarité dans l'action.

J'ai été personnellement accusé de violation de l'esprit et de la lettre des Motions adoptées. C'est la thèse de DUVERGER, reprise par des camarades, en particulier par DEFFERRE. Mais, DEFFERRE, s'il blâme (car c'est un blâme, on ne joue pas avec les mots à l'intérieur du Parti) le Secrétariat du Parti, demande aux Ministres de rester dans le Gouvernement. MENDES-FRANCE a donné dans le passé cet exemple de duplicité.

Ces mœurs déplorables ne doivent pas pénétrer le Parti. Si des camarades sont capables de modifier, grâce à leur influence, peut-être à cause de l'appareil, les décisions du Parti, si c'est vrai qu'ils trahissent, si c'est là le sentiment réel du Parti, vous voudriez qu'ils restent aux postes de responsabilité ?

On ne peut pas condamner une politique et demander aux camarades de persévérer dans l'erreur. La santé du Parti exige la concordance entre les attitudes publiques et les attitudes privées : un « traître » ne peut pas être considéré comme un ami. Le jour où j'aurais la conviction que l'un d'entre vous est un traître, je vous assure que je n'aurai pas à son égard ce comportement. Le Conseil National doit émettre un vote précis :le Parti doit dire si on triche avec lui et qui triche.

Essayons maintenant d'analyser ensemble situation et d'en tirer des conclusions pour l'avenir.

Parti Communiste. J'ai entendu un propos de Gaston Defferre qui m'a étonné et sur lequel je voudrais qu'il nous apporte quelques précisions.

G. DEFFERRE :

MA position est parfaitement claire : Le Parti doit rester fier de 1936, mais ne pas faire avec le P.C. un nouveau « Front Populaire ».

Guy MOLLET :

JE suis heureux de cette précision. On ne peut empêcher les « Communites » de mélanger leurs voix aux nôtres. Pas plus qu'on ne peut oublier les 5 millions d'électeurs communistes. Les Socialistes doivent être convaincus qu'ils sont comptables de ces 5 millions d'électeurs. Mais il ne faut pas oublier que les communistes ne se préoccupent jamais de l'intérêt national que lorsqu'il coïncide avec l'intérêt national soviétique.

Portons attention au dernier discours de GARAUDY. Il s'adresse, comme autrefois CACHIN s'adressait aux Croix de feu, à tous les Partis, la réaction comprise, « comme dans la résistance », voilà la formule. Peut-on dès lors accepter leurs voix ? Un Gouvernement ne peut leur devoir son existence. Il serait condamné à être leur otage, comme l'a dit MENDES-FRANCE à l'époque où il ne s'était pas encore posé la question de ce que l'on pouvait faire avec les voix communistes. On ne doit surtout jamais définir une politique dans des conditions telles qu'elle puisse mériter leurs voix. S'il est des camarades qui croient le contraire, ils doivent le dire.

La droite ,elle, pense essentiellement à la dissolution et prépare la campagne électorale. La dissolution serait une faute d'une gravité extraordinaire. Elle réglerait à la fois le problème de l'Algérie, celui de la place de la France dans le Monde et celui de la valeur du franc ! Le Parti tirerait peut-être bénéfice de nouvelles élections, ce bénéfice ne compenserait pas le danger couru par l'Etat. Ce pourrait être très dangereux. Mais la droite française est décidément la plus bête du monde. Hostile aux réformes sociales, elle l'est encore plus aux transformations économique.

Les fautes de cette droite peuvent amener non seulement la chute du régime parlementaire mais encore l'avènement du bolchevisme. Sa bêtise vient du fait que les grands capitaines d'industrie ne sont pas représentés au Parlement. Ils le sont à Westminster et au Bundestag. Les industriels américains jouent eux aussi un rôle politique. Les hommes de droite français ne sont que des larbins.

Certains hommes de droite s'étaient bien conduits dans la résistance, mais ils ont été supplantés par les vichystes et les attentistes. Ils se perdront, mais ils perdront la Démocratie avec eux.

C'est à craindre ; ma pensée, encore une fois, sera déformée. Mais en disant qu'il faut se battre au Gouvernement, au Parlement et dans le Pays, je suis sûr de traduire la volonté du Parti.

GAZIER a très bien résumé de qui doit être notre règle :

— Approbation et confiance à nos Ministres ;

— Soutien dans la lutte qu'ils mènent pour infléchir l'action de leurs collègues ;

— Limites de notre action, c'est le rôle d'un C.N.,

— Nous distinguer de l'action gouvernementale ; ne pas être plus solidaires de cette action que ne le sont les autres. Mais nous ne pourrons rien faire sans une totale solidarité entre nous.

Après cette explication franche, quelquefois sévère, tous ensemble, oui tous car c'est une nécessité, nous devons faire l'effort nécessaire pour qu'on établisse un autre climat. Sévère, je le suis toujours à l'intérieur du Parti, jamais où que ce soit ailleurs, et aucun ne peut faire état qu'à l'extérieur je n'aie été le plus acharné défenseur de camarades qui ne pensent pas comme moi.

Rétablissons ensemble dans le Parti ce sens d'une action plus fraternelle et, surtout, une réelle, une féconde solidarité.

Pierre COMMIN :

Nous vous proposons la Commission des Résolutions suivantes:

ANDRE (Nord) *; BEGARRA* (Oran) *; BIDET* (Tunisie) *; BORRA* (Bone) *; BOUTBIEN* (Seine) *; CASSAGNES* (Gironde) ; *CAZELLES, CHARLOT* (Var) ; *CHOCHOY* (P.-de-C.) ; *COUTANT* (Nord) ; *DEFFERRE* (B.-du-Rhône) ; *DEIXONNE* (Tarn) *; DEPREUX* (Seine) ; *FUZIER* (Seine) ; *GAZIER* (Seine) ; *GOURDON ; JAQUET* (Seine) ; *LAMARQUE-CANDO,* (Landes) ; *LEENHARDT,* (B.-du-Rhône) ; *LUSSY* (Var) ; *MASCOMERE* (Hte-Vienne) ; *METAYER* (Seine-et-Oise) ; *M.-E. NAEGELEN* (Hautes-Alpes) *; NOTTEBART* (Nord) *; Mireille OSMIN* (Seine) *; PINEAU* (Sarthe) *; TANGUY-PRIGENT* (Finistère) *; RABIER* (Oran) *; Gustave ROBERT* (P.-de-C.) *; ROUX* (Loiret) *et SAVARY.*

Sur proposition de DEFFERRE, Irma RAPUZZI prendra la place de LEENHARDT, absent.

Une intervention du Délégué de la Corse, une réponse de P. COMMIN et le Conseil National accepte la constitution de la Commission des Résolutions.

Une discussion s'engage à savoir si le Conseil National continuera ses travaux pendant la réunion de la Commission des Résolutions, ou s'il les surprendra. Un vote intervient : il n'y aura pas de suspension de séance.

RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DÉCISIONS

LES décisions du Conseil National ont été publiées, de même que les différents votes émis par les Fédérations, dans le « Bulletin Intérieur » précédent (n° 99, pages 18 à 22).

NOUS y renverrons donc le lecteur à l'occasion de chaque texte adopté, nous contentant de publier le résumé des interventions des Rapporteurs ou des camarades ayant déposé des amendements. (N.D.L.R.)

I) LES INDISCIPLINES PARLEMENTAIRES

GUILLEMOTEAU (Alpes-Maritimes)

Rapporte au nom de la Commission dont nous avons donné la composition au début du présent B.I.

1°) Cas PALMERO.

La Commission a adopté par 7 voix contre 4, les conclusions suivantes :

(*Se reporter au « Bulletion Intérieur » n° 99 p. 18*).

Le Délégué de la Drôme propose par un amendement qu'aucune sanction ne soit appliquée à Palmero.

Le vote par mandats sur l'amendement étant réclamé, on procède à l'appel des Fédérations.

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de mandats	3912
Pour l'amendement	1.356
Contre	2.306
Abstentions	176
Absents	74

L'amendement est repoussé.

(*Pour le résultat détaillé des votes émis par les Fédérations, se reporter au « Bulletin Intérieur » n° 99 page 18*).

BAUDOU (Bouches-du-Rhône)

dépose alors un amendement au nom de la Fédération des Bouches-du-Rhône : un blâme sera infligé à PALMERO.

Guy MOLLET

alors, se plaçant uniquement sur le terrain de la procédure, indique que cette proposition n'est pas recevable, car elle méconnaît nos Statuts, qui précisent qu'en cas de récidive dans l'indiscipline la sanction doit obligatoirement être supérieure à la première sanction.

BAUDOU

retire son amendement.

Ed. DEPREUX (Seine)

propose la confusion des sanctions, et ce pour répondre à l'appel de Guy MOLLET qui a exprimé le souhait de voir régner dans le Parti un climat nouveau. Cette proposition lui paraît une solution moyenne acceptable par tous.

Le Rapporteur de la Commission combat la proposition de DEPREUX, mais ne la juge pas irrecevable.

Un vote par mandats intervient sur la proposition de DEPREUX et le Rapport de la Commission :

NOMBRE DE MANDATS	3.912
AMENDEMENT DEPREUX	1.632
RAPPORT COMMISSION	2.300
ABSTENTIONS	189
ABSENTS	58

Le rapport de la Commission est adopté.

(*Pour le résultat détaillé des votes émis par les Fédérations, se reporter au « Bulletin Intérieur » n° 99 p. 19*).

⁂

2°) Cas Daniel MAYER.

GUILLEMOTEAU

soumet au Conseil National les conclusions adoptées à l'unanimité par la Commission.

(*Se reporter au « Bulletin Intérieur » n° 99 p. 19*).

P. RAMADIER (Aveyron)

affirme que le cas Daniel Mayer est le plus douloureux qui puisse se présenter en raison des services éminents rendus par celui-ci au Parti. Il trouve que la sanction prévue frappe beaucoup plus le Parti que le coupable, aussi propose-t-il, au nom de sa Fédération un amendement ainsi conçu .

« *Le Conseil National, saisi par le Comité Directeur du* » *cas du citoyen Daniel Mayer, constate l'infraction aux* » *règles du Parti et, considérant que cette infraction se* » *confond avec celle déjà sanctionnée, maintient la sanc-* » *tion déjà prise et décide que la suspension sera prorо-* » *gée pendant six mois supplémentaires* ».

Il termine en demandant à tous les camarades de maintenir, dans une période critique, la solidarité et l'unité d'action du Parti.

Le Conseil National se prononce alors par mandats sur l'Amendement RAMADIER et sur le Rapport de la Commission.

NOMBRE DE MANDATS :	3.912
POUR L'AMENDEMENT RAMADIER ..	1.649
POUR LES CONCL. DE LA COMMIS.	2.069
ABSTENTIONS	136
ABSENTS	58

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

(*Pour le résultat détaillé des votes émis par les Fédérations, se reporter au « Bulletin Intérieur » n° 99 p. 19*).

II) LES FINANCES DU PARTI

A. NOTTEBART (Nord)

qui remplace V. PROVO, Trésorier National, fait le compte rendu des travaux de la Commission de la Trésorerie dont nous avons donné la composition (page 7 du présent B.I.).

La Commission a eu à examiner de nombreuses propositions. Elle a constaté que si l'unanimité se faisait facilement sur le principe de l'augmentation des cotisations, les moyens pour y parvenir différaient : augmentation annuelle, augmentation mensuelle furent envisagées. Finalement, à l'unanimité moins une voix, la Commission est arrivée à ces propositions :

PRIX DU FEUILLET	:	75 fr. au lieu de 50 ;
PRIX DU TIMBRE n° 1	:	42 fr. au lieu de 32 ;
PRIX DU TIMBRE n° 2	:	75 fr. au lieu de 55 ;
PRIX DU TIMBRE n° 3	:	140 fr. au lieu de 100 ;
PRIX DU TIMBRE n° 4	:	aucune modification ;
CARTE PERMANENTE	:	aucune modification.

Les ressources supplémentaires données au Parti s'élèveraient donc à :

— 3 MILLIONS SUR LES CARTES ;
— 9.600.000 fr. SUR LE TIMBRE n° 1 ;
— 2.520.000 fr. SUR LE TIMBRE n° 2 ;
— 350.000 fr. SUR LE TIMBRE n° 3 ;

soit un total de 15.470.000 fr. environ, alors que le Trésorier National réclamaient 15.861.000 fr.

Il pense qu'avec un peu de bonne volonté les propositions de la Commission pourraient être ratifiées à l'unanimité par le Conseil National.

BAUDOU,

en sa qualité de Trésorier de la Fédération des Bouches-du-Rhône, et comme Membre de la Commission Nationale de Contrôle, fait une contre proposition, car il veut tenir compte des difficultés dans lesquelles se débattent pour vivre les travailleurs. Il propose l'acceptation de la proposition initiale faite par la Commission Nationale de Contrôle, soit une augmentation de 100 fr. par feuillet annuel, ce qui procurerait au Parti 12 millions supplémentaires de ressources.

NOTTEBART

rappelle que le Parti réclame 15 millions et non 12. Il juge préférable pour les Militants une augmentation de cotisation répartie sur 12 mois.

A mains levées, le Conseil National repousse les propositions de BAUDOU et accepte le Rapport de la Commission.

III) PLUS GRANDE LIBERTE D'EXPRESSION A L'INTERIEUR DU PARTI

NOUS avons donné la composition de la Commission désignée à la page 15 du présent « Bulletin Intérieur ». A l'issue de ses travaux, deux Rapports s'opposent : l'un de DEPREUX, l'autre de CHOCHOY.

Edouard DEPREUX (Seine)

rapporte au nom de la minorité de la Commission favorable à la création d'une « Tribune libre » dans les organes du Parti. Comme la majorité, il souhaite une périodicité plus fréquente du « Bulletin Intérieur ! » Il aurait désiré que le Congrès désigna à la proportionnelle une Commission responsable de la parution du « Bulletin Intérieur » et de son contenu.

Il lit ensuite le texte publié au « Bulletin Intérieur » n° 99 *page* 20.

Dans un bref commentaire, DEPREUX aimerait qu'on réagit contre ce penchant à croire « qu'être non conformiste à l'intérieur du Parti, c'est déjà se trouver sur une pente dangereuse, c'est de l'indiscipline virtuelle ». Bien que non conformiste, il a toujours été discipliné et il cite l'extrait d'un article de Camille Huysmans : « Je suis d'avis que les opinions puissent librement s'exprimer au sein du P.S. Il faut qu'il y ait des hérétiques, parce qu'ils permettent aux orthodoxes de voir plus clair dans leur propre cerveau ».

Bernard CHOCHOY (P.-de-C.),

Rapporteur de la majorité de la Commission, traite des deux problèmes posés :

L'établissement d'une « Tribune libre » dans la presse du Parti, et la recherche des meilleurs moyens de la libre circulation des opinions à l'intérieur du Parti.

Il lit le texte qui a recueilli l'approbation des Membres de la Commision, sauf DEPREUX. (publié au « Bulletin Intérieur n° 99 *page* 20).

CHOCHOY

affirme que, si les Militants ont le droit le plus large de discussion et d'expression à l'intérieur du Parti, ils se doivent d'en respecter les décisions. Il croit au danger de la création d'une « Tribune libre » dans la presse socialiste : cela amènerait la reconstitution des tendances. Restons en donc aux décisions prises il y a quelques années.

***

IL souhaite la création par le Comité Directeur d'un Comité de rédaction du « Bulletin Intérieur ».

CHOCHOY

communique le 2ème texte : (*lire « Bulletin Intérieur » n° 99 page* 20).

L'effort demandé au Parti sur le plan financier est considérable, ajoute CHOCHOY. Il adjure les Sections de faire un effort de diffusion pour rechercher le maximum d'abonnements.

Une discussion s'engage sur la procédure de vote entre WEILL RAYNAL, DEPREUX, CHOCHOY et le Président.

Le vote par mandat est réclamé :

NOMBRE DE MANDATS	:	3912
TEXTE DEPREUX	:	1.196
TEXTE CHOCHOY	:	2.539
ABSTENTIONS	:	119
ABSENTS	:	58

Les conclusions présentées par CHOCHOY sont adoptées.

(*Le résultat détaillé des votes émis par les Fédérations est publié au « Bulletin Intérieur » n° 99 page* 21).

IV) APPARTENANCE DES MEMBRES DU PARTI A LA C.G.T.

Cl. FUZIER (Seine - Secrétaire de la C.N.O.)

lit le Rapport présenté par la majorité de la Commission. (cf page 12 du présent bulletin pour la composition de cette commission).

Le texte de la majorité de la Commission est publié au « Bulletin Intérieur » précédent, n° 99 page 20.

La Commission a été animée par un double souci, commente FUZIER : affirmer qu'il n'est plus possible pour un Socialiste de militer au sein de la C.G.T., organisation de caractère communiste, et envisager les modalités permettant de régler les cas posés par cette décision dans un esprit de compréhension fraternelle.

La minorité de la Commission pense, dit FUZIER qu'il n'était pas opportun de poser aujourd'hui ce problème.

DUPONT (Manche)

demande que ce texte ne soit pas rendu public.

FUZIER

croit au contraire qu'il est nécessaire d'affirmer publiquement la position du Parti.

L'amendement de DUPONT mis aux voix est repoussé. Par contre, le texte de la Commission est adopté à mains levées.

V) POLITIQUE GENERALE

Pierre COMMIN (Secrétaire général adjoint)

rapporte au nom de la majorité de la Commission, (nous en avons publié la composition à la page 33 du présent bulletin).

1°) Approbation du Passé.

COMMIN

lit le texte publié en page 21 du « Bulletin Intérieur » n° 99.

LUSSY

indique que le vote par division a été refusé. Il le regrette car ainsi « se poursuit la confusion qui a régné tout au long du Conseil National, où l'on s'est complu à mêler à la fois le jugement porté sur le passé, l'action à venir, et l'attitude des Délégués au Gouvernement qui, à aucun titre, ne sont mis en cause. »

« Nous ne pouvons voter le texte COMMIN, n'approuvant pas la politique suivie et ne pensant pas que les décisions de Congrès ont été respectées ; mais ne voulant pas avoir l'air de blâmer les camarades engagés dans l'action gouvernementale, nous nous abstiendrons. »

D'autre part, la minorité de la Commission opposera un texte à celui de la majorité. (Voir « Bulletin Intérieur » n° 99, page 22).

LUSSY

termine en formulant le souhait que les décisions de Toulouse et de Puteaux ne soient pas seulement des promesses !

P. COMMIN

ne veut pas dissocier l'action des Organismes centraux du Parti, du Groupe Parlementaire et des camarades délégués au Gouvernement qui ont tous fidèlement respecté le mandat donné par le Conseil National du 3 novembre.

Le Président met aux voix, par appel des Fédérations, le texte présenté par COMMIN :

NOMBRE DE VOTANTS : 3912

POUR	:	2.792
CONTRE	:	808
ABSTENTIONS	:	254
ABSENTS	:	58

(Résultat détaillé des votes émis par les Fédérations à la page 21 du « Bulletin Intérieur » n° 99).

2°) Politique générale.

Le Président relit le texte présenté par LUSSY qui s'oppose au texte suivant que COMMIN communique au Conseil National. (« Bulletin Intérieur » n° 99, page 22).

Les résultats du vote par appel nominal des Fédérations sont les suivants :

NOMBRE DE VOTANTS : 3912

TEXTE LUSSY	:	1.121
TEXTE COMMIN	:	2.650
ABSTENTIONS	:	83
ABSENTS	:	58

(Résultat détaillé des votes émis par les Fédérations au « Bulletin Intérieur » n° 99, page 22).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LE PRESIDENT DECLARE TERMINES LES TRAVAUX DU CONSEIL NATIONAL.

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg,
ARRAS (P.-de-C.)

Le Gérant : Georges BRUTELLE
12, Cité Malesherbes, PARIS-9me